

Réunion générale extraordinaire de la Ligue des Droits de l'Homme

Le Comité central a résolu d'organiser, à l'occasion des prochaines élections législatives, une réunion générale extraordinaire de la Ligue des Droits de l'Homme.

Cette réunion, à laquelle tous les membres de la Ligue résidant à Paris et dans la banlieue seront convoqués, et où les sections des départements sont dès maintenant invitées à se faire représenter, aura lieu entre le 17 et le 20 avril.

La date exacte sera ultérieurement indiquée, en même temps que sera publiée la liste des orateurs désignés pour y prendre la parole.

LETTRE A M. PAUL GUIEYSSE

M. L. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme, vient, conformément au vœu exprimé par le Comité central, dans sa séance du 27 mars, d'adresser

la lettre suivante à M. Paul Guieysse, député du Morbihan :

Mon cher Collègue et Ami,

Dans une lettre que, en sa qualité de président de la « Ligue de la Patrie Française, » il a adressée à votre concurrent, M. Jules Lemaître vient de signaler, sans y prendre garde, votre candidature à la confiance et à la sympathie des honnêtes gens. Vous qui avez eu, à la Chambre des Députés, l'inoubliable honneur d'avoir protesté, le premier, contre les criminels attentats d'un Gouvernement affolé au droit et à la justice ; vous, qui n'avez à aucun moment transigé avec les devoirs que vous traçait votre conscience, vous ne pouviez attendre de nos adversaires qu'ils rendissent hommage à la haute droiture de votre caractère. Il était dans leur nature d'esprit de n'avoir pour vous en réserve, comme pour tous ceux qui n'ont cessé de se montrer les défenseurs de la Vérité et de la Raison, que la calomnie et l'outrage.

C'est ainsi que l'attaque inattendue dont vous venez d'être l'objet de la part de M. le Président de la « Patrie Française » ne nous apparaît que comme un témoignage inconscient de votre courage civique et de votre probité morale.

Cette lettre arrogante, qui dénonce votre candidature comme entachée de *sectarisme, d'improbité et d'antipatriotisme* n'est qu'un paradoxe audacieux auquel pas un de vos électeurs ne pourra se laisser prendre.

Assurément le reproche de *sectarisme* qui vous est adressé n'est pas nouveau. Il n'y a pas comme les convertis de fraîche date pour refuser d'admettre que chacun ne suive pas M. Coppée, président d'honneur de la « Patrie Française » aux pèlerinages de Lourdes et de Paray-le-Monial. Et il suffit d'opposer au *Syllabus*, la Déclaration des Droits de l'Homme pour être soupçonné de sectarisme. C'est là, fort heureusement d'ailleurs, un reproche qui s'adresse à tous les républicains sincères, et qu'ils devront s'appliquer à mériter de plus en plus, s'ils veulent définitivement arracher la France aux servitudes de l'ignorance, des superstitions et du fanatisme.

Mais, lorsque M. Jules Lemaître qualifie votre candidature *d'improbe et d'antinationale*, il ne s'aperçoit pas qu'il la place lui-même sur le terrain où elle peut avoir le plus d'avantage à se trouver.

Votre candidature n'est-elle pas, en effet, essentiellement celle de la probité et du patriotisme ?

Oui, elle est celle du patriotisme, dans le sens le plus haut et le plus noble du terme, par l'infatigable ardeur avec laquelle vous n'avez cessé de lutter contre les infamies qui non seulement diminuaient le prestige de la France au regard de l'étranger, mais encore, trahison véritable d'une glorieuse tradition de Liberté et de Justice, l'amoindrissaient vis-à-vis d'elle-même !

C'est ainsi que, grâce à M. Jules Lemaître, votre candidature devient l'expression même de la probité, en rappelant que vous êtes toujours resté fidèle à vos principes, et que vous avez refusé de suivre ceux qui, dans l'espoir des réélections prochaines, flattaient basement les passions de l'opinion publique empoisonnée par l'imposture et par la haine.

Nous ne nous plaignons donc pas de la dénonciation de M. Jules Lemaître car elle trouve en elle son châtement. En vous opposant à lui, elle rappelle que le président de la « Patrie Française » n'a cessé, depuis quatre ans, d'accepter une compromission constante avec ceux que « menace le jugement de l'histoire » que ne pouvait désarmer l'amnistie. Cela suffit pour faire justice de ses injurieuses et encore plus imprudentes allégations.

C'est au nom, mon cher ami, de tous vos collègues du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme que je vous adresse cette protestation. Nous y joignons nos vœux, nos plus vives sympathies et l'assurance de notre fraternel dévouement.

Le président de la Ligue des Droits de l'Homme,

L. TRARIEUX.

Voici, à titre de document, le texte de la lettre que M. Jules Lemaître, président de la Ligue de la Patrie française, a adressée à M. Barthélemy Robaglia, lieutenant de vaisseau démissionnaire, candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Lorient.

Paris, 18 mars 1902.

Cher monsieur,

Au moment où vous allez poser votre candidature contre M. Guieysse, la Ligue de la « Patrie Française » vous accompagne de tous ses vœux.

Votre concurrent est l'un des représentants les plus fâcheusement connus de cette politique sectaire, improbe, antinationale, à laquelle nous devons l'abaissement du pays, ses discor-

des intestines et sa ruine financière. Vous levez contre lui le drapeau de la République généreuse, honnête, patriote, respectueuse de toutes les libertés et soucieuse des intérêts de tous les membres de la communauté française.

Nous avons confiance dans votre loyauté, dans votre énergie, dans votre courage ; nous vous promettons notre appui, et de tout notre cœur nous vous souhaitons le succès.

Cordialement à vous.

JULES LEMAITRE
*Président de la Ligue de la
Patrie Française*

LES COMPAGNIES DE DISCIPLINE

La Ligue des Droits de l'Homme vient d'être saisie d'une réclamation intéressante. Cette réclamation est relative au cas d'un homme qui a subi une condamnation, a été incorporé aux Compagnies de discipline, puis, s'étant réhabilité et ayant demandé à être affecté à un régiment, a reçu, du bureau de recrutement auquel il s'était adressé, les renseignements nécessaires sur une carte postale. M. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a transmis en ces termes au ministre de la guerre la plainte dont la Ligue avait été saisie.

Paris, le 21 mars 1902.

Monsieur le ministre,

Je prends la liberté de vous signaler une réclamation qui, je n'en doute pas, vous paraîtra tout particulièrement justifiée. Il s'agit du cas d'un réserviste, dont le nom importe peu en la circonstance, et qui, à la suite d'une faute commise à sa sortie du régiment, il y a plusieurs années déjà, a été incorporé aux bataillons d'Afrique. Depuis lors, cet homme, par sa bonne conduite et par son travail, a su se relever. Il s'est trouvé dans les conditions fixées par la loi pour obtenir que le souvenir de cette faute soit définitivement effacé et, appelé à faire une période d'exercices militaires, il a fait valoir ses droits à être détaché des bataillons d'Afrique et replacé dans un régiment. Dans le but de régulariser cette situation il s'est adressé à

l'autorité militaire (en l'espèce le bureau de recrutement de Soissons). Mais quelle n'a pas été sa surprise douloureuse en recevant de ce bureau de recrutement une carte postale ouverte, sur laquelle figurent les brutales lignes suivantes :

« Les réservistes qui désirent obtenir leur réhabilitation doivent adresser au commandant de recrutement leur livret « individuel, accompagné, etc. »

Ai-je besoin d'ajouter, Monsieur le ministre, que l'arrivée de cette carte postale chez le concierge de l'intéressé a détruit immédiatement tous les résultats du long effort que faisait l'intéressé en vue d'obtenir sa réhabilitation ?

Et ai-je besoin d'insister sur le caractère cruel de l'inconséquence qui s'est produite et qui a permis qu'au moment où cet homme allait, enfin, obtenir d'une façon légale, l'effacement définitif et complet de sa faute, il l'ait vu révéler à des tiers qui n'avaient aucune qualité pour en connaître ?

Il y a là, Monsieur le ministre, une situation tout à fait digne d'intérêt. Le préjudice causé au réserviste dont je vous signale le cas est, hélas ! sans remède. Il faut, du moins, que la pénible expérience qui vient d'être faite profite à ceux qui se trouveraient désormais dans le même cas. Aussi vous serais-je profondément reconnaissant, en ce qui me concerne, d'ordonner d'urgence les mesures nécessaires. Il importe, en effet, que toute la correspondance des bureaux de recrutement qui a un caractère contentieux et confidentiel soit strictement mise sous pli fermé.

Veuillez agréer, etc.

L. TRARIEUX.

UN ABUS DE POUVOIR

Le président de la Ligue des Droits de l'Homme a reçu la lettre suivante d'un de nos collègues de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Monsieur le Président,

Membre de la Ligue, j'ai l'honneur de soumettre à votre haute appréciation le cas suivant qui cause dans notre ville un véritable esprit de révolte, tant il nous paraît absurde, injuste, et odieux.

Un vieux serviteur du pays, à qui une administration municipale bienveillante avait donné, en récompense de ses services, la modeste place de concierge du cimetière, vient d'être révoqué brutalement. Il faut vous dire, Monsieur le Président, que l'administration radicale, qui avait nommé ce brave homme à cet emploi modeste, a été, en 1900, remplacée par une administration éminemment réactionnaire.

La Ville de Saint-Maixent compte mille électeurs environ et une pétition en faveur du révoqué fut couverte par plus de 300 signatures. Cette manifestation, qui eut dû causer le maintien de cette intéressante victime, eut, au contraire, pour effet immédiat, d'augmenter le courroux de nos bons nationalistes.

Le Maire prit donc un arrêté interdisant de donner l'entretien des sépultures à une personne qu'il n'aurait pas honorée de son agrément et, bien entendu, refusa à S... — le révoqué — le droit de travailler à l'entretien des sépultures.

Les questions qui se posent sont les suivantes : Un Maire peut-il prendre un arrêté portant atteinte à la liberté du travail et au droit de propriété ? Tous les arrêtés municipaux ayant ce caractère ne sont-ils pas illégaux ? Il m'a paru que sur les deux questions la jurisprudence, d'accord avec le bon sens, avait maintes fois répondu : Oui, sur la seconde question ; non sur la première.

Je me suis présenté, accompagné de deux témoins, devant M. le Maire de Saint-Maixent pour lui indiquer que j'ai confié, ainsi qu'un grand nombre de concessionnaires, l'entretien de ma concession à S... et, lorsque mon chargé de travail s'est mis à son ouvrage, on lui a dressé procès-verbal et pendant trois jours il hérita d'un nouveau procès.

Nous ne voulons pas ici que ce régime de terreur se perpétue et je viens vous prier, Monsieur le Président, de nous dire ce que la Ligue ou l'initiative privée peuvent faire dans ce cas. Il est certain que l'arrêté municipal est illégal et arbitraire. La chose a été décidée par le Conseil d'Etat et par la Cour de Cassation (Voir la *Gazette du Palais* ; n° du 7 février 1902).

En vertu de ses trois contraventions celui que nous défendons va être, un de ces jours prochains, appelé devant le tribunal de simple police.

Veuillez être assez obligeant pour me dire quelle devra être la défense et quelle marche nous devons suivre pour le faire bénéficier des décisions du Conseil d'Etat ainsi que de la Cour de Cassation, en faisant déclarer illégal l'arrêté du maire de Saint-Maixent.

Le Président de la Ligue des Droits de l'Homme a aussitôt soumis la question à l'un de nos avocats conseils, qui a rédigé le rapport suivant, qu'il nous semble intéressant de reproduire :

L'illégalité de l'arrêté du Maire de la ville de Saint-Maixent ne me paraît pas contestable. Il est entaché d'un double vice.

1° Il est contraire aux principes de la liberté du commerce et de l'industrie proclamé par la loi des 2 et 17 mars 1791. Ceci n'a pas besoin d'être développé et la jurisprudence a maintes fois annulé des actes administratifs portant atteinte à la liberté du travail. (Voir les arrêtés du Conseil d'Etat des 30 avril 1868, Desauges; 21 mars 1879, Couderc; 18 janvier 1894, Selleau; 13 mars 1835, Vignet; 25 mars 1887, Syndicat des propriétaires de bains de Paris. Laferrière, Traité de la juridiction administrative, tome 2 p. 513).

2° Le même arrêté est infecté d'un second vice que la jurisprudence qualifie de « détournement de pouvoir ». Le détournement de pouvoir est le fait d'un agent de l'administration qui, tout en faisant un acte de sa compétence et en suivant les formes prescrites par la législation, use de son pouvoir discrétionnaire pour des cas et des motifs autres que ceux en vue desquels ce pouvoir lui a été donné. (Laferrière, tome 2 p. 521.) La jurisprudence administrative a fait de nombreuses applications de cette théorie à des arrêtés des maires. On a annulé notamment des arrêtés par lesquels des maires, s'appuyant sur leur droit de limiter dans l'intérêt général le nombre des voitures publiques, s'efforçaient d'assurer le monopole d'une entreprise concessionnaire (V. not. le Conseil d'Etat, Sirey 1872, T 288.)

Or, dans notre espèce, il y a détournement de pouvoir. *L'arrêté pris par le maire avait en réalité pour but d'exclure l'intéressé du cimetière, et de l'empêcher d'y travailler.*

Reste la question de procédure. Si aucune poursuite n'avait été engagée, la voie ouverte serait celle du recours pour excès de pouvoir porté devant le Conseil d'Etat. Mais puisqu'il a été dressé des procès-verbaux de contravention à l'arrêté municipal, c'est le juge de simple police qui tranchera la question de légalité. L'article 471, § 15 du Code pénal, punissant les contraventions aux règlements légalement faits par l'autorité administrative ou municipale, le tribunal saisi d'une contravention doit, avant de prononcer la peine, rechercher si l'arrêté visé est légal. Les tribunaux de répression ont plénitude de juri-

diction sur toutes les demandes et exceptions tendant à l'application ou à la non application de la peine. (Laferrière T. I p. 435). Si le prévenu soutient que l'arrêté est illégal, le juge doit se prononcer sur la légalité et, s'il estime que l'acte est illégal, il doit *relaxer le prévenu*. Il ne peut que refuser de prononcer la peine. Il ne peut annuler l'acte d'une façon générale. Cette annulation doit être demandée au Conseil d'Etat, comme il est dit plus haut.

LE COMITÉ CENTRAL

Séance du 10 Mars 1902.

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 sous la présidence de M. Trarieux.

Sont présents : MM. Trarieux, Francis de Pressensé, Paul Guieysse, A. Molinier, J. Psichari, D^r Reclus, Yves Guyot, Louis Havet, D^r Ch. Richet, Mathias Morhardt secrétaire général.

Excusés : MM. Henri Fontaine, E. Prévost, Brochot, Lapique, Gley, Langlois.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Aubriot donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

SITUATION GÉNÉRALE. — M. le président rend compte de la situation générale. Le nombre des adhésions nouvelles, du 3 au 8 mars est de 166 ; le nombre des décès, démissions, adresses inconnues, etc..., est de 76.

Le nombre total des adhérents au 15 février est de 26.133.

SITUATION FINANCIÈRE. — M. le président expose la situation financière. Les comptes sont approuvés.

LE BULLETIN. — Le nombre des abonnés au *Bulletin officiel* est de 3.325.

LA SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE. — La souscription pour la propagande a donné, au 8 mars, défalcation faite des dépenses votées, la somme de 2.345 fr. 65.

Le Comité central décide d'affecter cette somme à la publication des brochures suivantes :

1^o *Le programme de la Ligue des Droits de l'Homme*, conférence de M. Trarieux.

2° *Révolution et contre-révolution*, conférence de M. Francis de Pressensé.

3° *Les principes en politique*, conférence de M. Louis Havet.

4° *Le Syllabus et la Déclaration des Droits de l'Homme*, par M. Trarieux.

5° *La Doctrine ultramontaine et la souveraineté de l'Etat*, par M. E. Prévost.

6° *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, par M. Louis Havet.

L'ŒUVRE DES BIBLIOTHÈQUES. — M. le président informe le Comité central que la Ligue a reçu en don, pour l'œuvre des bibliothèques, de M. L. Trarieux, 91 volumes (Annales parlementaires, rapports de loi divers).

LE COURRIER. — Il a été expédié, du 3 au 8 mars, 401 lettres, 1.057 imprimés et 16 colis-postaux.

L'AFFAIRE PRENANT. — M. le Président, à propos de la campagne entreprise en faveur de M. César Prenant, rappelle que la Ligue a déjà exercé son action à ce sujet en 1899, en 1900 et en 1901. Il donne connaissance des lettres écrites par M. Charles Malato et après une discussion à laquelle prennent part MM. F. de Pressensé, D^r Reclus, Yves Guyot, le Comité central déclare être tout prêt à renouveler, sur la requête des amis de Prenant, les démarches que son président a déjà faites pour obtenir, en vertu d'une décision judiciaire, une expertise contradictoire sur l'état d'esprit de Prenant.

L'AFFAIRE DALBÉRA. — M. Guéysson met le Comité central au courant de l'affaire Dalbéra. Sous le ministère Boulanger, Dalbéra a pris part à un concours entre fabricants de sommiers, organisé par le ministère de la guerre, concours pour lequel le Parlement a voté 100.000 francs. Pas un concurrent ne fut primé. Les 100.000 francs furent attribués plus tard, sous le ministère Mercier, à la maison Thoult dont on avait décidé précédemment de remplacer les sommiers.

Dalbéra prétendit que le concours avait été un leurre et adressa deux pétitions à la Chambre pour être indemnisé de ses dépenses. Deux avis très favorables, et sur sa demande, et sur les faits, ont été donnés. Mais on ne tint aucun compte de ces avis, et les pétitions de Dalbéra furent repoussées. Dalbéra brisa des carreaux au Ministère de la Guerre et il est arrêté. Après une instruction illégale, il est envoyé à Sainte-Anne. Mais un examen sérieux démontre qu'il n'est pas fou. Il est libéré et, aujourd'hui, il demande à être jugé.

M. F. de Pressensé expose au Comité central qu'une procé-

ture de prise à partie est commencée contre le Juge d'instruction.

Le Comité central décide que, puisque des poursuites judiciaires sont introduites, il y a lieu d'en attendre d'abord le résultat.

COMMUNICATION DU D^r SICARD DE PLAUZOLES. — M. le D^r Sicard de Plauzoles, président de la section du Gros-Caillon, se proposant de faire, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, une conférence sur les *Causes sociales de la Tuberculose*, sous la présidence de M. F. de Pressensé, le Comité central décide de participer à l'organisation de cette conférence.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE PONT-A-VENDIN. — Le Comité central délègue M. Médéric Dufour, président de la section de Lille, auprès de la section de Pont-à-Vendin.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE VERNOUX. — Le Comité central délègue M. Jean Appleton, secrétaire général de la section de Lyon, auprès de la section de Vernoux.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE PICPUS-BEL-AIR. — Le Comité central délègue MM. Trarieux et Paul Aubriot auprès de la section de Picpus-Bel-Air.

COMMUNICATION DE LA SECTION DU NORD DES ARDENNES. — Le Comité central délègue M. Le Pic auprès de la section du Nord des Ardenes.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE BOIS-COLOMBES. — Le Comité central délègue M. F. de Pressensé auprès de la section de Bois-Colombes.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE COLLIOURE. — Le Comité central délègue M. Charmont, président de la section de Montpellier, auprès de la section de Collioure.

COMMUNICATION DE LA SECTION D'AUXERRE. — Le Comité central délègue M. Ch. Richet auprès de la section d'Auxerre.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE LYON. — Le Comité central délègue M. Charles Richet auprès de la section de Lyon.

MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL. — M. le président donne connaissance du texte du manifeste du Comité central à l'occasion des prochaines élections. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Trarieux, F. de Pressensé, Psichari, Ch. Richet, L. Havet et Mathias Morhardt, le texte de cet appel est approuvé.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Séance du 17 mars 1902

La séance est ouverte à 9 heures 1/2, sous la présidence de M. Trarieux.

Sont présents : MM. Trarieux, A. Kopenhague, Henri Fontaine, E. Prévost, Louis Havet, Mathias Morhardt, secrétaire général.

Excusé : M. Paul Guieysse.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Aubriot donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté.

SITUATION GÉNÉRALE. — M. le président rend compte de la situation générale. Le nombre des adhésions nouvelles, du 10 au 15 mars, est de 231 ; le nombre des décès, démissions, adresses inconnues, est de 126. Le nombre total des adhérents au 15 mars est de 26.238.

SITUATION FINANCIÈRE. — M. le président expose la situation financière. Les comptes sont approuvés.

LE BULLETIN. — Le nombre des abonnés au *Bulletin officiel* est de 3.343.

LA SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE. — La souscription pour la propagande a produit au 15 mars, défalcation faite des dépenses votées, la somme de 2.255 fr. 15.

L'ŒUVRE DES BIBLIOTHÈQUES. — Néant.

LE COURRIER. — Il a été expédié, du 10 au 15 mars, 322 lettres, 1.312 imprimés, 14 colis-postaux.

LA MÉDAILLE DE LA LIGUE. — Le Comité central décide de ne pas donner suite à la proposition de faire frapper une médaille de la Ligue, projet qui entraînerait des dépenses trop considérables.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE LORIENT. — Sur la demande de la section de Lorient, le Comité central vote une somme de 100 francs pour la statue du général Hoche, à Quiberon.

COMMUNICATION DES SECTIONS DE NUITS-SAINT-GEORGES ET DE MACON. — Le Comité central délègue M. Paul Aubriot auprès des sections de Nuits-Saint-Georges et de Mâcon.

COMMUNICATION DES SECTIONS DE ROYAN, DE LA ROCHELLE ET DE LA TREMBLADE. — Le Comité central délègue M. Buret, président de la section d'Angoulême, auprès des sections de Royan, de la Rochelle et de la Tremblade.

MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL A PROPOS D'ES PROCHAINES

ÉLECTIONS. — Le Comité central décide que le manifeste du Comité central sera publié en affiche. Deux exemplaires de cette affiche seront envoyés à toutes les sections. Les sections pourront s'en procurer d'autres exemplaires auprès du Comité central qui les mettra à leur disposition au prix de revient.

Le Comité central prend la même décision au sujet du placard de la Déclaration des Droits de l'Homme dont deux exemplaires spécimen seront envoyés à chaque section.

L'AFFAIRE DANVAL. — M^e Eugène Prévost expose ses conclusions sur l'affaire Danval qu'il a été chargé d'examiner. L'ex-pharmacien Danval, condamné en 1878 à la peine des travaux forcés à perpétuité, sous l'inculpation d'avoir empoisonné sa femme, a adressé une demande en révision au ministre de la justice, qui l'a soumise à la commission instituée par la loi de 1895. La commission ayant rejeté cette demande M^e Prévost estime qu'en l'état, M. Danval avait à demander sa grâce, pour poursuivre son affaire une fois revenu en France. M. le président décide de demander à M. le D^r Cornil, sénateur, qui fut, en qualité d'expert, témoin à décharge au procès de M. Danval, s'il veut bien appuyer le recours en grâce de ce dernier.

La même demande sera adressée aux autres savants qui se sont intéressés à cette affaire.

La séance est levée à 11 heures.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

AIN

SECTION DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE.

La section de Châtillon-sur-Chalaronne, dans sa séance du 16 janvier, a renouvelé son bureau qui est composé comme suit :

MM. Gaspard Vapillon, propriétaire à Châtillon-sur-Chalaronne, président; Louis Jouandeau, secrétaire-trésorier.

La section a adopté, dans la même séance, le vœu que « les représentants de l'Ain réclament énergiquement au Sénat et à la Chambre l'abrogation de la loi Falloux ; que l'enseignement congréganiste soit complètement supprimé, et notamment qu'il ne soit tenu aucun compte des avis favorables au maintien

des écoles congréganistes donnés par certaines municipalités réactionnaires. »

SECTION DE VILLARS-LÈS-DOBES.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Villars-lès-Dombes. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Butillon, président; Taillandier, secrétaire; Bernin et Bourgeot, assesseurs.

BASSES-ALPES

SECTION DU CHAFFAUT.

Une réunion de la section a eu lieu le dimanche 19 janvier. Quarante membres étaient présents. Le citoyen Grivet, président de la section de Digne, assistait à la séance.

Les comptes du trésorier pour la gestion 1901, sont approuvés.

Il est procédé à la nomination du bureau pour l'année 1902.

Sont nommés par acclamation : MM. Baptistin Bagarry, président; Menc, vice-président; Grégoire Jullien, secrétaire-trésorier.

Sur la proposition du citoyen Bagarry, l'assemblée vote à l'unanimité une adresse de félicitations au président du conseil, M. Waldeck-Rousseau, et des remerciements à M. Joseph Reinach pour l'intérêt qu'il n'a jamais cessé de témoigner à la section du Chaffaut.

SECTION DE MALIJAI.

La section de Malijai, dans son assemblée générale du 26 décembre 1901, a émis le vœu suivant :

« Considérant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'impose par la lutte incessante du pouvoir occulte de l'Eglise contre la liberté et la République ;

« Considérant que le progrès et la science sont en contradiction absolue avec les idées surannées et absurdes enseignées par la gent cléricale;

« Qu'il importe au plus haut degré que cette situation cesse :

« Emet le vœu :

« Que des lois préparatoires sur la police des cultes soient incessamment votées par le Parlement afin d'arriver à bref délai au vote définitif de la séparation de l'Eglise et de l'Etat »

La section de Malijai, dans sa réunion générale du 17 janvier 1902, a adopté le vœu suivant à l'unanimité.

« La section de Malijai, considérant que la lutte incessante de tous les membres de l'Eglise (clergé séculier et clergé régulier) contre la République et les immortels principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen s'accroît tous les jours davantage;

« Que cette campagne, qui a pour auxiliaires puissants l'enseignement, le confessionnal, la caisse noire, la crédulité populaire, peut devenir un danger pour nos institutions démocratiques;

« Que les membres du clergé séculier et du clergé régulier, depuis les cardinaux jusqu'aux capucins de septième ordre constituent, dans notre pays, une armée anti-française par leur obéissance passive à un chef italien ou à une direction étrangère;

« Que cette redoutable armée cléricale a pour charte le *Syllabus*, négation du droit, de la justice, de la science et de la raison;

« Emet le vœu à l'unanimité, que tous les membres français du clergé séculier et du clergé régulier soient privés de leur double droit de vote et d'éligibilité. »

SECTION DE MÉZEL.

Dans sa séance du 2 février, la section de Mézel a procédé au renouvellement de son bureau qui est ainsi composé pour l'année 1902.

MM. Joseph Reinach, président d'honneur; Joseph Bellon, cafetier, président; Maurice Chabaud, négociant à Estoublon, vice-président; Henri Arnoux, marchand tailleur, trésorier; Jules Hermitte fils, charron, secrétaire.

Dans la même séance, la section de Mézel a décidé d'adresser ses félicitations à M. Trarieux, président de la Ligue, pour le dévouement qu'il ne cesse d'apporter dans toutes les affaires qui lui sont soumises.

SECTION DE MIRABEAU.

La section de Mirabeau, dans son Assemblée générale du mois de février, a adopté les grandes lignes politiques et économiques du programme qu'elle demande aux candidats républicains de défendre. Elle désire notamment l'abolition de tout culte et le retour des biens de mainmorte à la nation.

HAUTES-ALPES

SECTION DE GAP.

Le 10 janvier 1902 a eu lieu l'assemblée générale des membres de la section de Gap sous la présidence du citoyen Trinquier oncle, vice-président, en l'absence du citoyen Sauva, président, sérieusement indisposé.

Les comptes du citoyen Jayet, trésorier, sont approuvés avec félicitations.

Il est procédé au tirage au sort du tiers des membres du Comité. Les noms des citoyens Davin, Gaumaud et Jayet sortent de l'urne. L'assemblée décide, en outre, de porter de 11 à 15 le nombre des membres du comité et de remplacer le citoyen Emile Tournier nommé à Toulouse.

Sont élus à l'unanimité les citoyens : Baillot, Davin, Faubrujon, Gaumaud, Jayet et Lamoureux de Gap, Blanc, de Serre et Millat, de Veynes.

Il est décidé que le comité se réunira le mercredi 15 janvier à l'effet d'élire le bureau pour 1902.

Dans sa séance du 15 janvier 1902, tenue sous la présidence du citoyen Trinquier, en l'absence du citoyen président toujours indisposé, le comité de la section a décidé de nommer un 2^{me} vice-président et un secrétaire adjoint.

Le comité se trouve donc ainsi composé :

MM. J. M. Sauva, conseiller municipal, président; Trinquier oncle, limonadier, vice-président; Toïnon, voyageur de commerce, vice-président; Hippolyte Gaumaud, secrétaire; Claude Jayet, répétiteur général au lycée, trésorier; Charles Lamoureux, secrétaire adjoint; Gauthier Martin, avocat, Tapiot, Voltaire, Blanc, Baillot, Davin, Faubrujon, Millat, membres.

Au nom des membres élus, le président tient à remercier ses collègues du comité. Il engage tous les membres à redoubler d'ardeur pour le bien de la section gapençaise en particulier et la prospérité de la Ligue en général.

ALPES-MARITIMES

SECTION DE NICE.

Dans sa séance du 21 février, la section de Nice a adopté l'ordre du jour suivant :

« La section niçoise émet le vœu qu'après leur arrestation, les inculpés ne subissent qu'un interrogatoire d'identité devant le commissaire de police et qu'ils soient amenés, immé-

« diatement après, devant le procureur de la République, qui
« ne pourra les interroger qu'en présence de leur avocat. »

SECTION DE SAINT-MARTIN-VESUBIE.

Une nouvelle section de la Ligue vient de s'organiser à Saint-Martin-Vésubie.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Calixte Roux, directeur d'école, président ; E. Courbe-Michollet, sous-lieutenant des Douanes, vice-président ; Olivari, chef cantonnier, trésorier ; Dumas, instituteur, secrétaire.

ARDECHE

SECTION DE VERNOUX.

Dans sa réunion du 19 janvier 1902, la section de Vernoux a entendu une conférence faite par M. Pradier, instituteur, traitant de la relation entre la Ligue des Droits de l'Homme et la République démocratique.

Dans la même réunion la section a élu secrétaire adjoint M. Chalavon, boulanger, à Vernoux.

SECTION D'ANNONAY.

La section d'Annonay a décidé le 13 mars de s'entendre avec les sections de Tain, Vernoux, Privas et Valence afin de demander au recteur de l'université de Grenoble l'autorisation de faire placer la Déclaration des Droits de l'Homme dans les salles du lycée de Tournon et du collège de Privas.

ARIÈGE

SECTION DE SAINT-GIRONS.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Saint-Girons. Elle a élu un bureau ainsi composé :

MM. Ladevèze, professeur, président ; Alfred Surre, vice-président ; Blaize, instituteur, secrétaire ; Jean Barriac, trésorier

Dans sa séance du 4^{er} février, la section de St-Girons a voté à l'unanimité la motion suivante :

« La section de St-Gironnaise de la Ligue des Droits de l'Homme adresse à M. Magnaud, président du tribunal de Château-Thierry qui a mérité le surnom de « Bon Juge », l'expression de sa respectueuse sympathie.

SECTION DE SAVERDUN.

Une conférence républicaine, organisée par la section de Saverdun, a eu lieu le dimanche 2 mars dans cette ville, avec le concours de la section de Pamiers, qui avait délégué un de ses membres, M. le professeur Bourniquet.

Ce dernier avait pris pour sujet : « L'Ariège sous la Révolution. »

Cinq cents citoyens ont acclamé le brillant orateur qui a commenté cette page d'histoire avec beaucoup de talent, nous rappelant avec quel courage civique nos arrière grands-pères, contribuèrent à arracher aux tyrans leurs principaux privilèges, malgré l'oppression des cléricaux, moines et nobles, et envoyer à la Convention des hommes inébranlables à leurs principes.

Après M. Bourniquet, M. Peyre, avocat, président du Comité de Défense républicaine lui succède à la tribune et parle de la loi sur les Associations.

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, sections de Pamiers et de Saverdun, et les conférenciers acclament les citoyens Delpech, sénateur, président d'honneur, et le docteur Max Carrière, vice-président, pour la propagande active qu'ils font en toute circonstance. »

CALVADOS

SECTION DE CAEN.

La section de Caen s'est réunie le 3 février sous la présidence de M. Goblot.

Après lecture du compte-rendu du trésorier sur la situation financière de la section Caennaise et de la correspondance échangée entre le Comité central et le Comité de la section Caennaise, M. Goblot lit et commente la remarquable déclaration de M. Buisson au sujet de la liberté des fonctionnaires de l'Enseignement en dehors de leur service :

Après une discussion très vive à laquelle prennent part MM. Goblot, Lignier, Bourgeon, la section Caennaise, sur la proposition de son président, adopte le vœu suivant.

« Considérant que la présence des fonctionnaires de l'Administration (recteurs, inspecteurs d'académie) aux séances des Conseils universitaires appelés à exercer les fonctions judiciaires offre de graves inconvénients au point de vue de la liberté des débats et de la bonne administration de la justice :

la section Caennaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen émet le vœu que ces fonctionnaires soient entièrement éliminés des Conseils universitaires réunis disciplinairement. »

Lecture est faite ensuite du rapport de M. Leconte sur le respect de la liberté de conscience dans les hôpitaux. M. le Président est chargé de faire auprès de M. le Maire une démarche pour assurer la plus stricte neutralité religieuse à l'hôpital.

M. le pasteur Bourgeon déclare alors que de son côté, il n'a reçu aucune plainte de la part des hospitalisés protestants, et que, pour sa part, il a toujours eu toute liberté pour l'exercice de son ministère. M. le docteur Noury explique ensuite cette correction de l'administration à l'égard du pasteur et des malades protestants par ce fait qu'ils ne sont pas isolés, et que, membres d'un culte reconnu, ils ont le pouvoir de se défendre contre toute atteinte à leurs croyances. Mais il n'en est pas de même des libres-penseurs, qu'on ne craint pas d'épouvanter de la mort et de vexer de toutes les façons pour les amener à une catholique obéissance. Seule, dit-il, la laïcisation pourra mettre un terme à cet état de choses.

M. Lignier demande alors qu'un rapport, très circonstancié, soit adressé au Conseil municipal afin d'indiquer à celui-ci la conduite à tenir au moment du vote des fonds nécessaires à l'édification du nouvel hôpital.

La section de Caen, dans sa séance du 8 février, après avoir approuvé la délibération du Comité central relative aux droits civiques des professeurs, a émis le vœu suivant :

« La section de Caen émet le vœu que la législation des conseils académiques et du conseil supérieur de l'instruction publique soit amendée dans le sens indiqué par le dernier paragraphe de la déclaration de M. Buisson ;

« En conséquence, que le recteur et les inspecteurs d'académie soient éliminés des conseils académiques, le ministre de l'instruction publique, le vice-recteur de l'académie de Paris, et les inspecteurs d'académie, du conseil supérieur, quand ces conseils sont réunis disciplinairement. »

A la suite de l'adoption de ce vœu, la section de Caen a décidé de transmettre au Comité central les observations suivantes :

Les personnes étrangères à l'Université n'en saisiront peut-être pas toute la portée; mais les universitaires qui ont siégé dans les conseils académiques savent tous qu'en cas d'affaire

disciplinaire, ces conseils se divisent en trois catégories de juges :

1° L'inspecteur d'académie qui dirige la poursuite, soutenu par le recteur et par les autres inspecteurs d'académie. Ils s'efforcent d'obtenir une condamnation sévère ;

2° Les membres élus. Chez eux, la tendance à l'indulgence est si forte qu'elle peut aller jusqu'à fausser la notion de la justice, et cela parce qu'ils sentent la nécessité de soustraire un malheureux à des rigueurs presque toujours excessives.

3° Les membres de droit, généralement assez indifférents.

Il n'est pas douteux que les membres élus, qui ont certainement à cœur de défendre la dignité du corps enseignant, seraient des juges plus impartiaux, s'ils n'avaient à prendre une attitude défensive à l'égard des membres de l'administration

CORSE

SECTION D'AULLÈNE.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Aullène, par Sera di Scopamena. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Bernardin Natali, maire, président ; Joseph Benedetti, adjoint au maire, et Santarelli, ancien maire, président ; Augustin Paravisini, instituteur, secrétaire-trésorier ; Edouard Poli, conseiller municipal, bibliothécaire ; Vincent Lovichi et Marc Marie Paganelli, conseillers municipaux, assesseurs.

COTE-D'OR

SECTION DE NUITS-SAINT-GEORGES.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Nuits-Saint-Georges. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Noellat, viticulteur, à Vosne-Romanée, président ; Grivot-Bourret, viticulteur, à Curtil-Vergy ; Victor Dard à Meully, vice-présidents ; Emile Grivot à Nuits-St-Georges, secrétaire ; Ernest L'Ecrivain, commis de banque à Nuits-Saint-Georges, trésorier.

CHARENTE

SECTION DE BARBÉZIEUX.

La section de Barbézieux s'est réunie le 24 décembre 1901.

sous la présidence de M. Gustave Drilhon. Voici le procès-verbal de cette séance.

Après la lecture et l'acceptation du procès-verbal de la séance du 9 juin 1901, le secrétaire donne une analyse de 4 conférences parues dans le *Bulletin officiel* de la Ligue depuis le mois de juillet 1901. Il fait ensuite connaître quelques vœux émis par les diverses sections et l'assemblée prend en très grande considération et approuve les suivants :

« 1° Que le gouvernement prenne ses fonctionnaires parmi les « élèves qui sortent des écoles de l'État ».

« 2° Que le gouvernement mette sans retard un terme à l'attitude scandaleuse des fonctionnaires civils et des officiers de l'armée de terre et surtout de l'armée de mer qui confient l'éducation et l'instruction de leur enfants à des établissements congréganistes. »

« 3° Le Comité central prenne toutes les précautions pour ne pas donner l'investiture aux nouvelles sections, avant d'être renseigné sur l'esprit politique qui les anime. »

M. Gustave Boutelleau propose d'émettre le vœu suivant qui, non seulement est accepté à l'unanimité, mais entraîne les applaudissements de l'assemblée :

« La section de Barbézieux de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en assemblée générale le 29 décembre 1901 émet le vœu que messieurs les préfets soient invités non seulement à faire afficher dans les écoles normales d'instituteurs et institutrices, les écoles primaires supérieures, les écoles primaires de garçons et de filles, la Déclaration des Droits de l'Homme, mais encore à donner des instructions pour que le texte soit appris par les élèves et que l'instituteur et l'institutrice le commentent et l'expliquent, afin que chaque enfant devenu citoyen et chaque fille devenue mère de famille, puissent l'un et l'autre posséder une connaissance raisonnée de ce guide moderne des peuples civilisés, élaboré par la pensée nationale française au temps de la Révolution.

« Messieurs les inspecteurs généraux, inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires seront invités dans leurs tournées d'inspection à interroger les élèves sur la Déclaration des Droits de l'Homme. »

Enfin M. Em. Drilhon propose l'ordre du jour suivant, accepté à l'unanimité :

« La section de Barbézieux de la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie en assemblée générale le 29 décembre 1901, déclare qu'en matière politique

« elle se préoccupe seulement des intérêts généraux de la République et qu'elle n'est inféodée à aucun parti et encore moins à aucune personnalité.

« Elle félicite hautement le gouvernement de défense républicaine d'avoir fait aboutir la loi sur les associations et d'avoir, en s'inspirant de principes, consacré législativement la démarcation si tranchée existant entre les associations et les congrégations.

« Elle estime que le devoir de l'Etat devient de plus en plus impérieux de surveiller étroitement la pédagogie des congrégations enseignantes et de réserver les emplois publics, masculins ou féminins, aux seuls élèves des établissements laïques. »

Le bureau actuel soumis à la réélection est réélu à l'unanimité.

CHARENTE-INFÉRIEURE

SECTION DE ROCHEFORT.

La section de Rochefort a tenu une séance le 11 janvier 1902, sous la présidence de M. Baudet, et a pris connaissance des communications du Comité central.

SECTION DE SAINT-SAVINIEN.

Le 23 mars la section s'est réunie sous la présidence de M^{lle} Ponvert sa présidente. Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, M^{lle} Ponvert, présidente, émet l'avis que la section prie Monsieur Trarieux, l'honorable président du Comité central, de faire une nouvelle démarche auprès de M. le ministre de l'Instruction publique au sujet de l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans toutes les écoles sans exception, et ceci dans le plus bref délai possible.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

DORDOGNE

SECTION DE BERGERAC.

Le vendredi soir, 17 janvier, a eu lieu une conférence organisée par la section de Bergerac. Un assez grand nombre d'auditeurs avaient répondu à l'invitation de la section. M. le Dr Vezerie, président de la section, a présenté le conférencier, M. Paul Aubriot, délégué par le Comité central.

M. Paul Aubriot a exposé les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, et expliqué l'action de la Ligue. Il a vivement engagé les citoyens présents à donner leur adhésion à la Ligue. Des applaudissements unanimes ont accueilli ses paroles.

SECTION DE SAINT-ANTOINE-DU-BREUILH.

M. Paul Aubriot, délégué par le Comité central auprès de la section de St-Antoine-du-Breuilh, a fait, le dimanche 19 janvier, dans l'après-midi, une conférence sur la *Solidarité républicaine*, qui avait attiré environ 250 personnes.

Sur l'estrade avaient pris place MM. Samuel Matignon, président de la section de St-Antoine, et Jean Doche, président de la section de Gardonne. La conférence de M. Paul Aubriot a obtenu un plein succès.

DROME

SECTION DE SAILLANS.

Le dimanche 25 janvier, sous le patronage de la section de Saillans. M. Herriot, professeur au lycée de Lyon, et délégué par le Comité central, a prononcé, devant un nombreux auditoire réuni dans une salle d'école prêtée par la municipalité, une intéressante conférence sur *Michelet et l'éducation du peuple*. M. Herriot commence par définir le républicanisme. Il ne faut pas seulement que les devises républicaines soient gravées sur nos monuments publics; il faut encore qu'elles soient inscrites dans nos cœurs et dans nos consciences. Il s'élève ardemment contre la notion d'une république guerrière et conquérante. C'est là un non sens indigne d'un pays libre, qui doit respecter la liberté d'autrui.

On ne peut parler de la liberté sans parler de la liberté de conscience, et sans examiner le rôle de l'Eglise. Le conférencier fait à grands traits l'histoire de l'Eglise romaine, qui cherche à établir partout sa domination tyrannique. La République ne peut pas être la servante soumise d'un dogme théologique. Mais le régime républicain ne pourra porter tous ses fruits que par la diffusion de plus en plus étendue de l'instruction. L'œuvre républicaine par excellence, c'est l'éducation du peuple, que Michelet préconisait si ardemment.

Cette conférence a produit sur l'auditoire une profonde impression et a été très applaudie.

SECTION DE BUIS-LES-BARONNIES.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Buis-les-Baronnies. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Ferdinand Blanc, rentier, président; Louis Brunet, vice-président; Justinien Teste, secrétaire; Henri Espoullier, trésorier; Auguste Biran et Auguste St-Donat, assesseurs.

SECTION DE VERCHENY.

Dans sa séance du 16 février, la section de Vercheny a élu M. Elie Gresse, propriétaire, en qualité de président-trésorier, et M. A. Chambrier, maire, en qualité de vice-président-secrétaire.

Elle a, dans la même séance, adopté la résolution suivante :
« La section de Vercheny adresse ses chaudes félicitations et sincères encouragements à M. Trarieux et à ses collaborateurs du Comité central pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve en toutes circonstances, et les engage à persister dans la bonne voie qu'ils se sont tracée et qu'ils ont si bien suivie jusqu'à présent. »

FINISTÈRE

SECTION DE BREST.

La section de Brest a donné, le dimanche 16 février, une réunion publique dans la salle de la Bourse. M. Bernus, professeur au lycée et président de la section, présida la réunion et présenta au public le conférencier, M. Paul Aubriot.

M. Aubriot exposa les principes généraux de la Déclaration des Droits de l'Homme et montra comment, dans la pratique, la Ligue des Droits de l'Homme propageait et défendait ces principes.

Le public a fait un très chaleureux accueil à la conférence de M. Aubriot, et plusieurs citoyens sont venus, immédiatement après, se faire inscrire à la section de Brest.

SECTION DE QUIMPER.

Le samedi soir, 15 février, par les soins de la section de Quimper, une conférence sur le rôle et l'action de la Déclaration des Droits de l'Homme avait été organisée. Un auditoire nombreux et sympathique a fait bon accueil au conférencier, M. Paul Aubriot, délégué par le Comité central, qui fut présenté aux auditeurs par M. Damalix, secrétaire de la section.

Il a montré que c'était par un sophisme monstrueux et cri-

minel que l'on était arrivé à faire de la notion de patrie une machine de guerre contre le droit et la justice.

Il a démasqué la louche coalition du nationalisme. Il a exposé, par des exemples précis, comment la Ligue des Droits de l'Homme pouvait utilement défendre les citoyens, victimes d'un acte d'arbitraire et d'injustice. Il a exhorté les auditeurs à reprendre à sa source la grande et pure tradition de la Révolution française, et de chaleureux applaudissements ont salué sa péroraison.

GARD

SECTION DE SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.

La section de St-Hippolyte-du-Fort s'est réunie, le 12 février 1902, sous la présidence de M. Grawitz.

Suivant l'ordre du jour, le président engage la réunion à s'intéresser au procès que doit soutenir prochainement devant le tribunal de Nîmes, M. Comte, pasteur à Saint-Etienne, rédacteur en chef du *Relèvement social*, l'un des plus anciens et des plus fidèles membres de la Ligue des Droits de l'Homme, procès qui lui est intenté par le gérant de quelques-uns des nombreux cabarets borgnes établis dans la ville de Sommières. Il rappelle que c'est à la suite d'une conférence qu'il a donnée à Sommières dans le courant du mois de novembre dernier, que M. Comte apprit l'existence dans cette localité d'un certain nombre de débits de boisson qui sont en réalité des maisons de prostitution clandestine, et qu'il signala dans le *Relèvement social* (nos du 1^{er} décembre 1901 et du 15 janvier 1902), en ayant soin de nommer leurs propriétaires et en faisant ressortir la difficulté que la municipalité éprouvait à en obtenir la fermeture par suite de l'inertie de quelques fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire.

Les membres présents décident d'adresser une lettre de félicitation et d'encouragement à M. Comte.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur et cher collègue,

« La section de St Hippolyte-du-Fort de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, dont plusieurs membres, depuis la fondation de votre excellent journal, suivent avec un grand intérêt, avec une vive sympathie, la vigoureuse campagne que vous menez pour le relèvement de la moralité en France, après avoir pris connaissance

de la lutte récente que vous avez engagée pour obtenir, à Sommières, la fermeture de débits de vin qui sont de véritables maisons de prostitution d'autant plus dangereuses qu'elles échappent à la vigilance de la police, approuve hautement votre conduite dans cette circonstance et voit avec une réelle stupéfaction, avec une indignation singulièrement légitime, que quelques-uns des tenanciers de ces maisons, dénoncés par vous, ont poussé l'audace jusqu'à vous citer en police correctionnelle et à vous réclamer des dommages-intérêts pour le prétendu tort que vous avez fait à leur honneur.

« Notre section, tout en déplorant l'action qui vous est intentée en justice, est fermement persuadée qu'un véritable bien sortira du procès qui va se dérouler devant le tribunal de Nîmes. Il nous semble impossible que, par la publicité qui sera donnée aux débats, l'attention publique ne soit pas attirée, plus encore qu'elle ne l'a été jusqu'ici dans nos régions, sur les multiples et très graves dangers que font courir à la population de nos villes, de nos campagnes, tout spécialement à la jeunesse de notre pays, ce solide espoir de la démocratie française, ces foyers d'immoralité et de corruption que vous n'hésitez pas à flétrir comme ils le méritent. C'est, en effet, dans ces bouges infâmes, que tant de jeunes gens perdent si facilement le goût du travail, des distractions saines et fortifiantes, renoncent de plus en plus aux douceurs et aux charmes si bienfaisants de la vie de famille, et compromettent leur santé et leur avenir quand ils ne les ruinent pas irrémédiablement. Vous poursuivez avec un zèle et un dévouement inlassables, une œuvre éminemment patriotique et qui est, dans toute l'acceptation du mot, une œuvre de salut public. Nous sommes avec vous de tout cœur ; quelle que soit l'issue du procès que vous allez soutenir, nous ne cesserons de vous dire : Courage et confiance. La cause à laquelle vous consacrez si noblement vos forces et votre talent est juste et sainte, elle triomphera. »

M. B. Grawitz, président de la section de Saint-Hippolyte-du-Fort, nous prie de dire que le vœu présenté par la section au Congrès de Cette, dont le compte-rendu a paru dans notre numéro du 15 février, doit être ainsi libellé :

« Vœu de la section de Saint-Hippolyte-du-Fort appelant l'attention du Comité central sur l'attitude de certains maîtres de l'enseignement qui, émergeant au budget de la République Française, exposent en public des idées en opposition manifeste avec les principes sur lesquels reposent nos institutions

républicaines et qui sont énoncées dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. »

SECTION DE CODOGNAN.

La section de Codognan, dans sa dernière réunion, a voté le vœu suivant :

« Considérant que, si les missionnaires en pays étrangers doivent être protégés par leur gouvernement à titre de citoyens ayant préalablement satisfait aux lois établies dans le pays où ils résident, ils doivent toutefois être tenus seuls responsables des troubles que pourrait susciter la propagande de leur foi, parmi les naturels ;

« Considérant que leur mission toute morale ne doit point susciter les secours matériels, leur défense devant consister dans la force de leur conception et non dans un appel à leur gouvernement, qui, dans ce cas, intervient trop souvent par la force des armes, moyen pernicieux pour la civilisation et dangereux pour la paix du monde ;

« La section de Codognan de la Ligue des Droits de l'Homme :
« Demande que les pouvoirs publics ne votent à l'avenir aucun crédit pour une expédition, dont le but serait de réprimer des troubles que la propagande religieuse des missionnaires français établis à l'étranger aurait provoqués. »

GIRONDE

SECTION DE LIBOURNE.

Par les soins de la section de Libourne, un grand nombre de citoyens se sont réunis le samedi soir, 18 janvier, dans le local du cercle des Girondins, pour entendre une conférence sur le rôle et l'action de la Ligue des Droits de l'Homme. M. Rodanet, président de la section, a présenté, dans une brève allocution, le conférencier à l'auditoire.

M. Paul Aubriot, délégué par le Comité central, après avoir fait un rapide exposé des circonstances qui ont fait naître la Ligue, après avoir dénoncé le péril réactionnaire et clérical que recouvre le nationalisme, a montré que la Ligue poursuivait une œuvre féconde de solidarité républicaine, en propageant et en défendant les principes de la Déclaration des Droits. Des applaudissements prolongés ont accueilli la fin de sa conférence.

M. Rodanet a ensuite repris la parole pour remercier le conférencier et engager les citoyens présents à adhérer à la Ligue.

Un punch intime et cordial a eu lieu à l'issue de la réunion.

HÉRAULT

SECTION D'ABEILHAN.

Sous le patronage de la section d'Abeilhan, MM. Delacroix, professeur à la Faculté des lettres à Montpellier et Moulin, professeur au collège de Béziers, ont fait une conférence qui a obtenu le plus vif succès et a soulevé les applaudissements de l'auditoire.

M. Antié, président de la section abeilhanaise, a présenté les conférenciers.

M. Delacroix a pris pour sujet : « Le but de la Ligue et son rôle ». Il a fait la genèse de la Ligue et de son rôle dans l'affaire Dreyfus. La Ligue, étant basée sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, il a fait connaître quel en est le but humanitaire.

L'éminent orateur a fait la guerre à la guerre, a enseigné la lutte morale par la raison et combattu l'influence exercée par le clergé sur certains esprits français. Il a fait le procès du nationalisme et de ses grands maîtres.

Il a parlé ensuite de l'ascendant de l'esprit français sur les nations et a terminé sa conférence en disant que les seuls moyens propres à faire triompher les idées sociales étaient les groupements dans lesquels collaboraient les ouvriers manuels et intellectuels.

M. Moulin, qui lui a succédé, a parlé dans le même sens et a dénoncé les manœuvres cléricales et réactionnaires du Comité agricole de Béziers, qui exploite à son profit la crise viticole en vue des élections législatives.

Après un ordre du jour de félicitations et de remerciements aux conférenciers, la séance est levée aux cris de : « Vive la République ».

La section s'est réunie le 15 février 1902, sous la présidence du citoyen Antié, président.

L'ordre du jour ci-dessous est voté à l'unanimité :

« La section Abeilhanaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen est heureuse de constater la victoire remportée par le parti républicain, dans la séance du 14 février 1902, à la Chambre des Députés, au sujet de la discussion de la réforme de l'Enseignement secondaire et qui, grâce à l'énergique intervention de l'honorable M. Brisson, a adopté un ordre du jour

ainsi conçu : « La Chambre, adhérant au principe de la proposition faite au Sénat et déjà favorablement accueillie par cette Assemblée pour l'abrogation de la loi Falloux, passe à l'ordre du jour », ordre du jour tendant purement et simplement à l'abrogation de cette odieuse et funeste loi Falloux ; odieuse, parce qu'elle a été votée par des républicains et élaborée au nom de la Liberté ; funeste, parce qu'elle a eu pour résultat et comme conséquence la division entre deux jeunesses bien distinctes, l'une imbuë des principes de la Révolution, l'autre se disant du parti de la contre-révolution ; l'une représentant la Déclaration des Droits de l'Homme l'autre le Syllabus.

« La section Abeilhanaise de la Ligue des Droits de l'Homme admire le parfait honnête homme, le républicain sincère, l'ardent anticlérical qu'est M. Brisson ; elle le félicite d'avoir fait faire, par son énergie, son ardeur et sa persévérance, un grand pas à la République libérale et réformatrice. »

La section d'Abeilhan s'est réunie, le 22 février, sous la présidence de M. Germain Autié.

La section décide de célébrer le centenaire de Victor-Hugo.

Un membre de la section ayant reçu de la Ligue de la Patrie Française une invitation à lui envoyer sa souscription, la section décide à l'unanimité d'y répondre par une protestation énergique.

En conséquence, le bureau a envoyé à MM. François Coppée et Jules Lemaitre une lettre dans laquelle il affirme ses sentiments républicains et répudie hautement l'équivoque nationaliste.

La section d'Abeilhan a célébré, avec beaucoup d'enthousiasme, le centenaire de Victor Hugo.

Le Comité de vigilance et d'action républicaines s'était joint à elle à cette occasion.

Le drapeau tricolore a flotté toute la journée au siège social des deux sociétés.

Le soir, un punch a été offert, au café Galzy, aux membres de la section et du comité en l'honneur du grand homme et fervent républicain Victor Hugo.

A huit heures et demie le citoyen Autié, président de la section, déclare la séance ouverte et prend le premier la parole. Dans un langage vibrant, il retrace en quelques mots la vie du grand poète. Il termine en disant que non seulement Victor Hugo a été un grand poète, mais, en même temps, il était un

fervent républicain ; et que s'il vivait encore il serait des nôtres pour la défense des idées de droit de justice et de liberté. Il lève son verre à Victor Hugo et invite les citoyens à présents à chanter la *Marseillaise*. Le citoyen Autié est très applaudi. Tout le monde chante l'hymne national.

Le citoyen Galzy prend ensuite la parole et retrace la vie du grand poète. Il a vraiment intéressé les citoyens présent en disant quelques uns des poèmes de Victor Hugo.

Le vice-président de la section, le citoyen Pouget, souhaite la bienvenue à M. Laroze, instituteur, qui a bien voulu accepter l'invitation qui lui avait été faite et le remercie d'être venu, lui sincèrement républicain assister à cette fête vraiment démocratique.

M. Laroze se lève et remercie le citoyen Pouget des paroles qu'il lui a adressées et dont il est très touché. Il lit d'une voix très nette quelques vers, qui dit-il, doivent être dits aujourd'hui même au Panthéon. Le citoyen Laroze est très vivement applaudi.

Après lui, plusieurs membres de la section ont dit des poésies et des vers de Victor Hugo, entre autres les citoyens Pouget, Cabanel et Antoine Aicard, membres du comité, qui ont recueilli des applaudissements unanimes. La soirée s'est terminée par quelques chants patriotiques et l'hymne à Victor Hugo.

A minuit, le président a remercié encore une fois le citoyen Laroze et les citoyens présents d'avoir bien voulu assister à cette fête vraiment républicaine, dont le souvenir restera à jamais ineffaçable. La séance est levée aux cris de : Vive la République !

SECTION DE CETTE.

Le bureau de la section de Cette, pour l'année 1902, est ainsi composé :

M. Gédéon Vieu, avenue Victor-Hugo, 19, président ; Cabanis, Grande Rue, 57, vice-président ; Gabriel Bessy, quai de la République, 8, secrétaire ; Aimé Tourette, Grande Rue, 57, trésorier.

SECTION DE COLOMBIÈRES-SUR-ORB.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Colombières-sur-Orb. Elle a élu un bureau ainsi composé :

MM. A. Miquel, président ; P. Gallard, vice-président ; Benjamin Langer, secrétaire-trésorier.

Dans sa première réunion officielle, la section de Colombières-sur-Orb, après un exposé des travaux de la Ligue, a approuvé les décisions prises par le Comité central et lui a adressé ses félicitations. Elle a également envoyé un salut fraternel à toutes les sections de France.

La section de Colombières a ensuite émis le vœu suivant :

I. « Considérant que le Gouvernement de la République s'impose de lourds sacrifices pour développer l'enseignement laïque ;

« Considérant que l'enseignement public doit être professé exclusivement par des hommes sincèrement dévoués aux institutions existantes ;

« Considérant que certains candidats aux différents examens pourraient redouter une hostilité non équivoque des examinateurs ennemis des programmes officiels ;

« Considérant que, surtout aux examens du certificat d'études primaires, un certain nombre de délégués cantonaux, qui ont leurs enfants aux écoles congréganistes, pourraient se montrer trop indulgents envers les élèves sortant de ces écoles :

« Emet le vœu qu'à l'avenir, les délégués cantonaux soient choisis exclusivement parmi les citoyens ayant leurs enfants aux écoles de l'Etat, et que ceux qui fonctionnent actuellement et qui ne remplissent pas ces conditions soient purement et simplement révoqués. »

II. Le Parlement ayant déjà soulevé la question de la sincérité du vote, la section de Colombières émet le vœu suivant :

« Considérant que certains présidents de bureaux de vote, surtout dans les campagnes, sont peu scrupuleux des graves devoirs qui leur incombent, et qu'ils cherchent tous les moyens pour changer les résultats, soit en ouvrant les bulletins, soit en masquant les urnes, soit en ne lisant pas exactement les noms inscrits, soit en introduisant plusieurs bulletins par personne émargée, soit en permettant que certains électeurs votent à billet ouvert ;

« Considérant que la pression la plus éhontée est souvent pratiquée ;

« Considérant que les promesses ou les menaces faites à certains électeurs peuvent influencer grandement sur les résultats ;

« Considérant que les pénalités existantes ne sont pas le plus souvent appliquées ;

« La section émet le vœu qu'à l'avenir des peines sévères soient édictées contre les personnes se rendant coupables de

ces délits et que les droits civils et politiques leur soient également enlevés. »

SECTION DE FONTÈS.

Dans sa séance du 11 janvier, la section de Fontès a renouvelé son bureau, qui est ainsi composé :

MM. Jules Auniac, président; Louis Galinier, vice-président-honoraire; Louis Carreton, vice-président effectif; Pierre Sa-creste, secrétaire-trésorier.

ILLE-ET-VILAINE

SECTION DE RENNES.

Le bureau de la section de Rennes, pour 1902, est ainsi constitué :

MM. Jules Aubry, professeur à la Faculté de Droit, faubourg de Fougères, 105, président; MM. Henri Sée, professeur à la Faculté des Lettres et Moniez, boulevard de la Tour-d'Auvergne, 47, vice-présidents; Laurent, professeur à l'École de Médecine, secrétaire; Abadie, boulevard Sébastopol, 4, trésorier.

INDRE

SECTION DE CHATEAUXROUX.

Dans sa dernière séance, la section de Chateauroux a adopté les deux résolutions suivantes :

« I. La section de Chateauroux intervient, par un vote spécial, auprès du Comité central, pour obtenir des pouvoirs législatifs une modification au code d'instruction criminelle, qui permettrait à la Cour suprême, appelée à statuer sur un procès en révision, de prononcer d'office la réhabilitation du condamné en reconnaissant son innocence, sans être tenue de prononcer le renvoi devant une autre juridiction, en fin d'acquiescement. »

« II. La section, par un vote spécial, s'associe pleinement aux principes de justice qui ont motivé l'intervention du Comité central en faveur des professeurs Hervé et Lapique. »

JURA

SECTION DE DESNES.

Dans sa réunion du 22 février, la section de Desnes a adopté la résolution suivante :

« La section de Desnes (et du canton de Bletterans) émet le vœu suivant :

« Qu'un congrès des sections de la Ligue des Droits de l'Homme du Jura ait lieu le plus tôt possible.

« Que ce congrès ait lieu à Lons-le-Saulnier ;

« Qu'il réunisse le plus grand nombre de représentants des sections,

« Que cette réunion fasse naître une entente commune sur un minimum de questions politiques et sociales à présenter aux mandataires du peuple ;

« Donne mission au président et au secrétaire de la section de prendre l'initiative de cette proposition et de consulter les sections du département sur ce point. »

SECTION DE MOREZ-DU-JURA.

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. A. Lamy-Trente, président de la section de Morez. Il présidait la section depuis sa fondation et avait donné de nombreuses marques de son dévouement à la cause républicaine.

LANDES

SECTION DE POUILLON.

Le comité de la section de Pouillon pour 1902 est ainsi composé :

MM. A. Laburthe, président ; V. Barrieu et D^r Susbielle vice-présidents ; F. Cazaux et L. Castets, secrétaires ; L. Dupouy, trésorier ; J. Mendiboure, P. Larregieu, assesseurs.

LOIRE

SECTION DE ROANNE.

La Section de Roanne a élu pour 1902 un Comité ainsi composé :

MM. Dupont, agent-voyer, Le Coteau, président ; Chemier, conseiller municipal, Le Coteau, et Maugein, restaurateur, cours de la République, vice-présidents ; Charpin, secrétaire de la Mairie, secrétaire général ; D^r Waitz, rue Sainte-Elisabeth, 10, trésorier ; Beroux, instituteur, rue Pasteur, sténographe ; Lau-xerois, conseiller municipal, négociant, rue du Lycée, Pinaud, conseiller municipal, rue Sainte-Elisabeth et Carteron, rue Nationale, 30, membres du Comité.

HAUTE-LOIRE

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DU PUY.

La section du Puy a, dans son assemblée générale du 26 jan-

vier, sur la proposition du citoyen A. Bègue, président, émis le vœu suivant :

« Après avoir délibéré de la situation politique faite au pays par les derniers actes du ministère ;

Prend acte de l'enseignement de fermeté républicaine récemment renouvelé à la tribune de la Chambre par le général André, ministre de la guerre ;

Mais regrette qu'il ait cru devoir faire bénéficier d'une mesure de clémence exceptionnelle, aggravée d'un avancement certain, le général Geslin de Bourgogne, qui, par une apologie publique des traîtres de Quiberon, n'a pas craint d'enseigner aux jeunes générations le mépris de la République et de la Patrie et de manquer ainsi à ses devoirs de citoyen et à sa dignité professionnelle de soldat ;

S'étonne que cette indulgence ait suivi d'aussi près les poursuites entamées par ordre du même ministre, qui ont abouti à la suspension du professeur Hervé, hautement irréprochable dans l'exercice de ses fonctions ;

Estime que le ministère qui a fait appel pour se former et pour vivre aux opinions les plus avancées et les a jugées alors officiellement avouables, tolérant chez certains fonctionnaires un modérantisme plus que suspect ne peut proscrire chez d'autres des convictions généreuses qui sont au moins le gage de leur foi républicaine.

Emet le vœu que le ministère use envers le citoyen Hervé, si sévèrement frappé, de la même mesure de clémence dont vient de bénéficier le général Geslin de Bourgogne et le réintègre dans ses fonctions de professeur de l'Université. »

LOZÈRE

SECTION DE FLORAC.

Dans sa séance du 7 février, la section de Florac a décidé d'acheter cinquante exemplaires de « la France sous la troisième République » à titre de propagande.

Elle a chargé M. Cyprien Vier de rédiger et de présenter un vœu relatif à l'abrogation de la loi Falloux.

Sur la proposition de M. A. Capelier, le principe de l'organisation d'une fédération départementale des sections de la Ligue est adopté. Cette résolution sera transmise à la section de Mende

NORD

SECTION D'ANICHE.

M. Jean Psichari, membre du Comité central de la Ligue

des Droits de l'Homme, a fait, le 6 février, dans la salle des fêtes de la mairie d'Aniche, une conférence intitulée : « Liberté, égalité, fraternité ».

M. Debierre, professeur à la Faculté de Lille, devait présider, mais une indisposition l'ayant retenu, la présidence a été offerte à M. Dufлот, conseiller d'arrondissement, qui voulut bien accepter.

Plus de 400 personnes avaient répondu à l'appel de la section.

Pendant plus d'une heure et demie, M. Jean Psichari a su captiver l'attention du public sur lequel les belles et éloquentes paroles du conférencier ont produit une profonde impression.

M. Dufлот a fait voter l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens présents à la conférence de M. Psichari, remercient l'orateur du dévouement qu'il apporte à la propagande des idées de justice et de progrès. Ils s'engagent à faire tous leurs efforts pour assurer le triomphe des principes républicains qui ont été développés devant eux. »

SECTION DE RIEUX-EN-CAMBRESIS.

Une nouvelle section de la Ligue vient de s'organiser à Rieux-en-Cambresis.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Wallez-Porez, président ; Camille Lorriaux, vice-président ; Emile Soleau, secrétaire-trésorier ; Théophile Bombart, bibliothécaire.

OISE

SECTION DE COMPIÈGNE.

La section de Compiègne que préside M. Dupuis, conseiller général de l'Oise, se joint au Comité central pour obtenir l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans les Lycées et Collèges. Elle fait observer que dans le canton de Liancourt toutes les écoles ont été pourvues de placards de la Déclaration.

SECTION D'ERCUIS.

Dans sa séance du 10 janvier 1902, la section d'Ercuis a procédé au renouvellement de son bureau, qui est maintenant ainsi constitué :

MM. Tourillon, maire, président d'honneur ; Antoine Tous-saint, représentant de commerce, président ; Léon Toussaint, adjoint au maire, vice-président ; Célestin Olivier, maçon, secrétaire.

Après le vote d'un ordre du jour engageant le ministère de défense républicaine à continuer sa ligne de conduite, le président lève la séance en engageant les membres de la section à s'abonner au *Bulletin*.

ORNE

SECTION D'ALENÇON.

Une nouvelle section de la Ligue vient de s'organiser à Alençon.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. André, directeur de *l'Avenir de l'Orne*, président ; Gerriet, professeur à l'École normale, Manoury, ouvrier tailleur, vice-présidents ; Jeanne, instituteur-adjoint, trésorier ; Tournier, agrégé de l'Université, professeur de philosophie au Lycée, secrétaire.

PUY-DE-DOME

SECTION DE CLERMONT-FERRAND.

Dans sa séance du 11 janvier, la section de Clermont-Ferrand a procédé au renouvellement de son bureau qui est ainsi constitué pour l'année 1902.

MM. Auguste Pellet, professeur de l'Université, rue Pascal, 30, président honoraire ; Jean-Baptiste Marrou, négociant, avenue de Beaumont, président ; Michel Vachier, représentant de commerce, rue Blatin, 46, vice-président ; Claude Guichard, professeur de l'Université, route d'Issoire, 5, secrétaire ; Antoine Pardoux, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, rue Saint-Eloy, 5, trésorier archiviste.

Dans la même séance, la section de Clermont-Ferrand a voté des félicitations à la Commission réunie par M. Joly, préfet du Puy-de-Dome, pour étudier la question des logements ouvriers. M. Michel Vachier, vice-président de la section, est membre de cette commission.

M. Pardoux a annoncé à ses collègues la mort de M. A. Pouillard, membre de la section, et a prononcé quelques paroles de regrets.

BASSES-PYRÉNÉES

SECTION DE BIARRITZ.

Dans sa séance du 25 janvier, sur la proposition de son président, M. Staehling, la section de Biarritz a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

» La section de Biarritz de la Ligue des Droits de l'Homme applaudit aux paroles éloquentes prononcées à St-Etienne par M. Waldeck-Rousseau et l'engage à poursuivre énergiquement et sans faiblesses son programme d'action républicaine. »

Sur la proposition du D^r Lobit, membre du comité, la même section a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« La section de Biarritz de la Ligue des Droits de l'Homme adresse à M. le président du Comité central de la Ligue et à M. le ministre de la marine ses félicitations pour la suppression de la simple boucle et de la double boucle sur les navires marchands. »

RHONE

SECTION DE LYON.

La section de Lyon a inauguré dernièrement ses réunions mensuelles, consacrées à l'exposé et à la discussion familière d'un sujet arrêté à l'avance et faisant partie du programme de la Ligue. Dans sa première réunion, le sujet choisi était le suivant : « La liberté politique des professeurs comme fonctionnaires. »

M. Marius Moulet, avocat à la Cour d'Appel, s'était chargé d'introduire le débat. M. Jean Appleton, professeur à la Faculté de Droit, et M. Herriot, professeur de rhétorique supérieure au Lycée, ont ensuite pris la parole. De nombreux orateurs ont successivement manifesté leurs sentiments. La réunion s'est terminée par l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité :

« La véritable liberté d'enseignement doit consister dans la liberté du professeur.

« Elle ne doit être limitée, lorsque le professeur est dans sa chaire, que par les programmes, lesquels, d'ailleurs, sont à réviser dans un sens plus démocratique.

« En dehors de la chaire, la liberté de parler et d'écrire ne doit connaître d'autres limites pour le professeur que celles qui lui sont dictées par sa conscience et le respect des lois générales du pays. »

SAONE-ET-LOIRE

SECTION DE LOUHANS.

Dans son assemblée générale du 2 février, la section de Louhans a émis les vœux suivants :

« 1^o Que tous les élèves des lycées et collèges de la République

soient tenus de connaître par cœur, avant la fin de leurs études ou leur sortie de classe, les principes formulées dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ; que chaque année, un professeur soit chargé de faire aux élèves une conférence en vue de leur enseigner l'esprit de la Déclaration ;

« 2° Que les autorités chargées d'instruire ou de diriger les poursuites contre un membre de l'enseignement public lorsqu'il s'agit d'une faute commise dans l'exercice de ses fonctions, ne puissent participer aux jugements rendus par les conseils universitaires ;

« 3° Qu'une loi édicte des peines sévères contre toute personne convaincue d'avoir communiqué ou donné l'ordre de communiquer à un tribunal quelconque, en dehors de l'accusé ou de son défenseur, des pièces ou documents intéressant ledit accusé. »

SEINE-PARIS

SECTION DU PALAIS-ROYAL (I^{er} Arrt).

Dans son assemblée générale du vendredi 14 février, la section a procédé à l'élection de son bureau pour l'année 1902.

Sur la proposition du D^r Lasaste, président, il a été décidé d'établir l'alternance de la présidence afin que chacun puisse prendre part au travail intime de la section.

Le bureau se trouve être composé ainsi :

MM. Louis Havet, membre de l'Institut, 5, avenue de l'Opéra, président d'honneur ; Gustave Cahen, avoué, rue des Petits Champs, 61, président ; D^r Jules Lataste, rue Radziwill, 9, 1^{er} vice-président ; D^r Guillemonat, avenue de l'Opéra, 18, 2^{me} vice-président ; Georges Cerf, rue Sainte-Anne, 10, secrétaire ; Olivier, rue Richelieu, 41, trésorier.

SECTION DU QUARTIER DU MAIL (II^e Arrt).

La section du quartier du Mail a, dans sa dernière séance, émis le vœu suivant :

« La section du Mail émet le vœu que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soit placardée, non seulement dans toutes les écoles primaires mais aussi dans tous les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, afin que les professeurs et les élèves aient constamment sous les yeux que tous les citoyens sont égaux, quelles que soient leurs opinions ou leurs croyances religieuses. Il faut éviter et empêcher par

tous les moyens possible le retour des scènes scandaleuses et de sauvagerie dignes du moyen âge comme celles qui viennent d'avoir lieu au lycée Janson de Saily. »

UNION DES SECTIONS DU III^e ARRONDISSEMENT.

Dans sa réunion du 14 janvier 1902, l'Union des sections du III^e arrondissement a adopté les deux résolutions suivantes :

1^o « La réunion décide de proposer à toute les sections de mettre à l'étude soit la question d'une fédération départementale de la Seine, soit d'une réunion périodique des bureaux des sections du département de la Seine.

II^o « Les membres des 4 sections du III^e arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme, réunis en réunion mensuelle, le mardi 14 janvier 1902, protestent énergiquement contre les décisions prises à l'égard des professeurs républicains et adressent aux citoyens Hervé et Lopicque l'expression de leur sympathique admiration en les engageant à continuer la lutte en faveur des idées de Vérité et de Justice. »

SECTIONS DU IV^e ARRONDISSEMENT.

Les bureaux des quatre sections du IV^e arrondissement se sont réunis le 13 février, sous la présidence de M. Fribourg, président de la section de St-Merri. Sur la proposition de M. Apt, vice-président de la section de l'Arsenal, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Les membres des bureaux des 4 sections du 4^e arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme, réunis le 13 février 1902, à l'approche de la célébration du centenaire de la naissance de Victor-Hugo, s'associent de tout cœur à l'hommage rendu par la France entière au grand citoyen, « qui fut, en présence du Césarisme triomphant, l'apôtre du droit et de la liberté. »

SECTION DU QUARTIER DE LA MONNAIE (VI^e Arrt).

La section du quartier de la Monnaie s'est réunie le 11 février 1902. Elle a adopté la résolution suivante :

« La section du quartier de la Monnaie, considérant que la loi Falloux qui a livré l'instruction publique à la domination des jésuites, a provoqué la perversion de l'opinion publique en atrophiant les intelligences;

« Que l'opposition irréductible qui existe entre la raison et la foi et la suprématie accordée à celle-ci a déterminé un étiole-

ment de certaines intelligences qui ne peut que conduire la France à sa perte ;

« Qu'il importe que cette loi funeste soit abolie au plus tôt et que tout ingérence du clergé et des ordres monastiques dans l'instruction publique soit strictement prohibée ;

« Emet le vœu que le programme de tous les candidats républicains contienne comme condition essentielle la poursuite de l'abrogation de la loi Falloux. »

D'autre part le comité de la section de la Monnaie a décidé d'envoyer à chacun de ses membres un exemplaire de l'excellence brochure de MM. Delpech et Lamy : *La France sous la troisième République*, avec prière de la communiquer et de la propager.

Les frais en seront supportés par la section.

SECTION DU GROS-CAILLOU (VII^e Arrt).

La section du Gros-CailloU réunie en assemblée générale le 6 mars 1902, a adopté les deux résolutions suivantes :

1^o « La section du Gros-CailloU, rappelant l'ordre du jour adopté par elle le 5 mars 1901, en faveur de l'abolition de toute réglementation de la prostitution ;

« Vu les résolutions du Comité Central de la Ligue en date du 27 janvier 1902 ;

« Se félicite de le voir proclamer que « les arrêtés en vertu desquels la police des mœurs prononce, en dehors de toute défense et sans appel, des peines non prévues par la loi, ne reposent que sur l'arbitraire et sont contraires aux articles I, VII et VIII de la Déclaration des droits de l'homme qui garantissent à tous les citoyens une justice égale, et qu'en conséquence il est urgent de les abolir » ;

« Considérant qu'il ne suffit pas de proclamer des principes, mais qu'il faut en poursuivre la réalisation ;

« Après avoir pris connaissance du but, des principes et des statuts de la *Fédération abolitionniste internationale* ;

« Décide d'adhérer à la branche française de cette Fédération, « Et délègue, pour l'y représenter, M. E. Brochot, ouvrier électricien.

2^o « La section du Gros-CailloU, après avoir pris connaissance de la décision du ministre de la justice de soumettre à la commission de révision le dossier de l'affaire Kirail ;

« Félicite le président de la ligue, M. Trarieux, de l'heureux résultat qu'il a obtenu. »

SECTIONS DU VIII^e ARRONDISSEMENT.

Les sections du VIII^e, réunies en assemblée générale le 5 mars 1902, ont voté une somme de vingt francs à la souscription de *L'Aurore* pour provoquer la lumière sur l'affaire Dalbéra.

SECTION DU QUARTIER DE L'EUROPE (VIII^e Arrt).

Dans sa réunion du 5 mars 1902, la section de l'Europe a enregistré avec un vif regret la démission, comme trésorier, de notre sympathique collègue, M. A. Brach.

Le bureau, au nom de la section tout entière, tient à exprimer à son trésorier ses sincères remerciements pour son efficace et scrupuleuse collaboration.

M. Georges Rodrigues, banquier, rue de Monceau, 73, succède à M. Brach.

SECTIONS DU IX^e ARRONDISSEMENT.

Le mardi soir, 19 février, a eu lieu, dans la salle de la rue Cadet, une conférence de M. Le Pic sur la « Patrie Française et les élections » organisée par les sections du IX^e arrondissement.

M. Francis de Pressensé, présidait, assisté de M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue.

M. Le Pic a, d'une façon mordante, montré l'influence néfaste de la Patrie Française, coalition de tous les partis cléricaux et réactionnaires.

Les appréciations de Jules Lemaître sur Rochefort, de Rochefort sur Quesnay de Beaurepaire etc, ont particulièrement obtenu un très grand succès d'hilarité.

SECTIONS DES QUARTIERS DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN ET DU FAUBOURG MONTMARTRE (IX^e Arrt).

Les sections du Faubourg Montmartre et de la Chaussée d'Antin se sont réunies en assemblée générale le 3 mars 1902, sous la présidence de M. Eugène Weinbach, président de la section de la Chaussée d'Antin.

L'assemblée a voté à l'unanimité la fusion des deux sections. Elle a procédé ensuite à l'élection d'un Comité. A l'unanimité moins une voix, il a été décidé que ce Comité comprendra 18 membres, pour chaque section.

Sont proposés :

Pour la Chaussée d'Antin : MM. Benjamin Asscher, Simon

Bauer, Henri Becker, Henri Bruhl, Armand Glotz, D^r Godon, Ernest Hecht, Frantz Jourdain, Edmond Cahn, Paul Lévy, D^r Paul Emile Lévy, D^r Lutaud, Michel Michaud, Rousseau, D^r Georges Viau, Vidal-Naquet, D^r André Weill, Eugène Weinbach.

Pour le Faubourg Montmartre : MM. Baze, Raoul Blum, Bernard Citroën, Duvernoy, Gabreau, Leibner, Mantoux, Matrat, Achille Michel, Schwenk, M^{lle} Flesch.

Ce choix est ratifié à l'unanimité. M. Duvernoy, secrétaire de la section du Faubourg Montmartre, est chargé de faire des démarches auprès de sept membres du Faubourg Montmartre pour les prier de compléter le comité.

Les anciens bureaux de la Chaussée d'Antin et du Faubourg Montmartre resteront en fonctions, jusqu'à ce que le nouveau comité soit au complet.

Les 3 propositions suivantes sont ensuite votées à l'unanimité :

I. « Sur la proposition de M. Frantz Jourdain, les sections de la Chaussée d'Antin et du Faubourg Montmartre demandent au Comité central d'examiner quelles mesures il conviendrait de prendre pour enrayer la pratique odieuse de la séquestration arbitraire. Elles attirent l'attention du Comité central sur les affaires Prenant et Dalbéra et protestent énergiquement contre l'atteinte portée à la liberté individuelle dans les deux affaires citées.

« Elles lui demandent avec insistance de provoquer, sans retard, sur le cas de Prenant, interné comme aliéné, alors que tous ceux qui le connaissent affirment qu'il jouit de toutes ses facultés, une enquête et une contre-expertise confiée à des médecins spécialistes indépendants.

« Elles protestent également contre les graves irrégularités commises dans l'affaire Dalbéra et notamment contre la violation de la loi sur l'instruction obligatoire. »

II. « Sur la proposition de M. Gabreau, les sections Faubourg Montmartre et Chaussée d'Antin émettent le vœu que le Parlement ne se sépare pas avant d'avoir fait aboutir la réforme si attendue des Conseils de guerre.

« Les deux sections décident de transmettre ce vœu au Comité central, en le priant de l'appuyer de toute son autorité auprès des pouvoirs publics. »

III. « Les deux sections expriment le désir qu'une démarche soit faite auprès du président de la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, afin que celui-ci veuille

bien, lors de la discussion du budget de l'instruction publique au Sénat, présenter un vœu exprimé par M. Becker, (réunion du comité du 11 décembre 1901) relatif à l'interrogation obligatoire sur la Déclaration des Droits de l'Homme dans tout examen primaire et secondaire. »

SECTIONS DES QUARTIERS DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN ET DU FAUBOURG MONTMARTRE (XI^e Arrt).

Les sections de la Chaussée-d'Antin et du Faubourg Montmartre, réunies le 18 mars 1902, ont décidé de fusionner et ont nommé un bureau ainsi composé :

MM. Frantz Jourdain, boulevard Haussmann, 40, président; Georges Viau, boulevard Haussmann, 47 et Gabreau, rue Lafayette, 52, vice-présidents; D^r André Weill, rue St-Lazare, 59, et M^lle Flesch, rue Buffaut, 9, secrétaires adjoints; Henri Bruhl, rue de Châteaudun, 57, trésorier général; S. Bauer, rue de Provence, 73, et Matrat, rue de Rougemont, 14, trésoriers adjoints.

SECTION DU QUARTIER SAINT-GEORGES (IX^e Arrt).

La section du quartier St-Georges a élu vice-président M. Le Pic, publiciste, rue de Bruxelles, 14.

SECTIONS DE LA PORTE-SAINT-DENIS ET DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (X^e Arrt).

Les comités des sections de la Porte-Saint-Denis et de la Porte-Saint-Martin ont adopté le 8 mars 1902, la résolution suivante :

« Les comités réunis des sections de la Porte-Saint-Martin et de la Porte-Saint-Denis de la Ligue des Droits de l'Homme, inquiets des conditions suspectes dans lesquelles paraît être détenu le citoyen César Prenant, interné comme fou à Bicêtre, émettent le vœu de voir le Comité central de la Ligue prendre en mains cette affaire et y porter la lumière. »

SECTION DE LA FOLIE-MÉRICOURT (XI^e Arrt).

Dans sa séance du 3 mars, le comité de la section de la Folie-Méricourt a adopté le vœu suivant :

« Le Comité de la section de la Folie-Méricourt, considérant que l'armée permanente n'a jamais pu préserver le pays d'une invasion (Exemple : Crécy, Azincourt, Campagne

de France 1814, Sedan-Metz 1870); et, remarquant que les milices ou même les levées ont préservé le territoire ou tout au moins sauvé l'honneur (Exemples : Jeanne d'Arc, Valmy, Jemmapes, Coulmiers, Bapaume, Villersexell 1870-1871),

« Demande au nom de l'intérêt supérieur de la République Française notre patrie, la substitution d'une milice à l'armée permanente, la suprématie du pouvoir civil sur l'autorité militaire et la suppression du privilège des officiers. »

Un grand nombre de citoyens et beaucoup de dames se pressaient, le 17 février, salle de l'Harmonie, rue d'Angoulême, pour écouter la conférence du D^r Louis Lapique sur le Rôle de l'Université.

M. Delpech, sénateur, présidait. En quelques mots, il présente le conférencier.

Le D^r Lapique, dans un langage élevé, rappelle que l'homme, livré à lui-même, à la peur, ne s'est élevé que par la science. Mais l'émancipation n'est pas complète, trop d'êtres humains souffrent encore. C'est pourquoi les universitaires doivent semer la vérité autour d'eux, toute la vérité. C'est pourquoi ils doivent avoir la liberté de tout apprendre.

M. Delpech remercie le conférencier dont il rappelle les précédentes luttes et rend hommage à ses qualités de dévouement et de désintéressement. Il s'associe entièrement à ses paroles.

L'assemblée fait le plus chaleureux accueil aux deux orateurs et marque son approbation par des applaudissements répétés.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les citoyennes et citoyens assemblés le 17 février 1902, « après avoir entendu la brillante conférence du D^r Lapique « émettent le vœu que l'instruction soit laïque et gratuite à « tous les degrés. »

SECTION DU QUARTIER SAINT-AMBROISE (XI^e Arrt).

La section du quartier St-Ambroise s'est réunie le 9 février. Elle a adopté la résolution suivante :

« Les citoyens et citoyennes, membres de la Ligne des Droits de l'Homme, section St-Ambroise, réunis, le 9 février 1902, en assemblée générale, après avoir entendu les rapports du secrétaire et du trésorier, approuvent la gestion de l'exercice 1901 et procèdent au renouvellement du comité. »

Ont été nommés membres du comité,

MM. Bénédic, président; Wolff, vice-président; Louis Lévy, secrétaire; Sylvain Weill, secrétaire adjoint; Faure, trésorier; Ulmann, trésorier adjoint; Verdier, Camus, Eusebe Simon, Charles Bloch, M^{me} Camus et Paul Drache.

Après la lecture du rapport, M. Abel Chevalley, ancien membre du comité, prononce une courte improvisation. Il rappelle le danger éternel de réaction dont le président vient de parler. Il préconise le combat pacifique des idées, le combat juste et nécessaire en faveur de l'idéal que représente la Ligue. Et quel idéal ! Liberté, c'est-à-dire, indépendance de la parole, de la pensée, de l'acte dans les limites du devoir social. Egalité, c'est-à-dire communauté de droits et de chances, du moins au départ, dans la lutte pour la vie. Fraternité, c'est-à-dire sentiment généreux d'être solidaires, bonne volonté dans le service social. Tels sont les principes de la Ligue. Plus que jamais, il faut les défendre. Tant de nos compatriotes entendent dans leurs rêves le trot éperonné d'un cheval noir, la belle bande du sauveur et du maître ! Tant d'humbles et de pauvres souffrent encore des viols de leur conscience et de leur droit, et ne courbent que mieux l'échine ! Enfin, de tous les coins du monde, n'entendons-nous pas crier la justice angoissée ? Pauvres gens du Transvaal, de la Pologne prussienne, de la Finlande, qui les sauvera ?

Raison de plus pour continuer notre œuvre ! Pas de découragement ! Devant ces viols universels du droit, ce qui est merveilleux, ce n'est pas qu'il y ait si peu de défenseurs, c'est qu'il en ait encore !

SECTION DES QUARTIERS DE LA ROQUETTE-SAINTE-MARGUERITE (XI^e Arrt).

La manifestation organisée par la section des quartiers de la Roquette-Ste-Marguerite en l'honneur de Victor-Hugo est fixée au 11 avril.

Elle aura lieu à la mairie du XI^e arrondissement, place Voltaire, et sera présidée par M. Trarieux, président de la Ligue.

Une conférence sur « Les idées républicaines et sociales de Victor-Hugo », sera faite par M. Emile Chauvelon, professeur au lycée Voltaire.

Après la conférence il y aura des lectures et des récitations de quelques-unes des œuvres les plus célèbres du grand poète républicain.

SECTION DE PICPUS-BEL-AIR (XII^e Arrt.).

Dans sa séance du 15 février 1902, la section de Picpus-Bel-Air a émis :

- 1^o Un vœu tendant à une réforme démocratique des conseils universitaires ;
- 2^o Un vœu relatif à l'abolition des primes sucrières ;
- 3^o Un vœu tendant à l'abrogation de la loi de 1838 sur l'internement des aliénés.

Le Comité de la section de Picpus-Bel-Air est ainsi constitué pour l'année 1902 :

MM. Jean d'Aveline, rue Dagorno, 15, président ; Cauquil, 45, rue du Sahel, et Ulysse Arnaud, avenue Daumesnil, 282, vice-présidents ; Joseph Gobereau, rue Dorian, 10, secrétaire ; Béchade, rue des Colonnes-du-Trône, 13, secrétaire adjoint ; Léon Dreyfuss, rue des Colonnes-du-Trône, 16, trésorier ; Lortie, villa du Bel-Air, 16, trésorier adjoint.

SECTION DU XV^e ARRONDISSEMENT.

Dans une séance tenue le mardi soir, 4 février, salle du Restaurant Coopératif de l'Emancipation, les membres de la Ligue habitant le XV^e arrondissement ont décidé de constituer une section unique pour l'arrondissement.

Ils ont procédé à l'élection du bureau qui est ainsi composé :

M. Peset, avenue du Maine, 13, président ; Mme Vve Poullet-Collin, vice-présidente honoraire ; MM. Fernbach, square du Croisic, 3, et Houtelette, avenue de la Motte-Piquet, 61, vice-présidents ; J. Hoffmann, rue Labrouste, 47, secrétaire ; de Rorthays, boulevard Montparnasse, 40, secrétaire adjoint ; Albert Lévy, place de Vaugirard, 12, trésorier ; Pujol, rue Férygnon, 11, trésorier adjoint.

Le samedi soir, 8 mars, a eu lieu une importante réunion organisée par la section du XV^{me} arrondissement. Un nombreux auditoire est venu entendre une conférence de M. Francis de Pressensé, intitulée *République et nationalisme*.

M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue, présidait. Il a ouvert la séance et rappelé en quelques mots la raison d'être et le rôle de la Ligue. Il a signalé le récent succès de son action dans l'affaire Kirail. Il a ensuite donné la parole à M. F. de Pressensé.

Avec une verve éloquente, l'orateur a fait le procès du nationalisme. L'auditoire égayé par le récit spirituel et mordant

des avatars de ce parti et de ceux qui recherchent hypocritement son appui, a vivement goûté ensuite la haute philosophie avec laquelle M. de Pressensé a exposé l'œuvre de la République et a montré, en face de ce qu'elle a fait, combien il lui restait à faire. Sur la nécessité de supprimer les Conseils de guerre, sur la réforme urgente de l'enseignement secondaire, qui devrait être accessible à tous les enfants du peuple, il a prononcé de fortes paroles, qui ont été chaleureusement applaudies.

M. Paul Aubriot, au nom de la section, a remercié M. de Pressensé, et a vivement engagé les assistants à donner leur adhésion à la Ligue.

M. Mathias Morhardt a présenté à l'assemblée l'ordre du jour suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

« Les citoyennes et citoyens, réunis le 8 mars 1902, salle Allilaire, ruc Blomet, sur l'invitation de la section du 15^e arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme ;

« Après avoir entendu la belle conférence du citoyen Francis de Pressensé, *République et nationalisme*;

« Réclament énergiquement la suppression des Conseils de guerre et la réforme du code de justice militaire, ainsi que la séparation définitive et complète des Eglises et de l'Etat ;

« Et approuvent l'action de la Ligue dans sa lutte contre l'arbitraire et l'iniquité. »

Sur la demande d'un assistant, M. Mathias Morhardt expose les démarches déjà faites par la Ligue en faveur de César Prenant, et M. de Pressensé, prenant à nouveau la parole, prononce un réquisitoire éloquent contre la loi de 1838.

On adopte alors un nouvel ordre du jour, réclamant la réforme de la loi de 1838 sur les aliénés, afin qu'il ne puisse y avoir intérieurement qu'après une expertise contradictoire.

On vote également un ordre du jour de sympathies aux révolutionnaires de Barcelone et de Russie.

SECTION DE LA PORTE-DAUPHINE (XVI^e Arrt).

La Section de la Porte-Dauphine a élu MM. Eugène Sée, rue de Sfax, 7, et Hérold, rue Greuze, 20, secrétaires adjoints et M. Rehns, rue de la Faisanderie, 40, trésorier adjoint.

M. Metzger, trésorier de la section de la Porte Dauphine, habite actuellement, rue Louis David, 6 (quartier de la Muette). Il conserve ses fonctions pendant l'année courante.

SECTION DES TERNES ET DE LA PLAINE-MONCEAU (XVII^e Artt).

Les adhérents des sections, fondées dans les quartiers des Ternes et de la Plaine-Monceau, ont voté la fusion des deux sections.

La nouvelle section prend le titre de : « Section des Ternes et de la Plaine-Monceau ».

Le comité élu est ainsi composé :

MM. Maurice Degeorge, ingénieur des arts et manufactures, 178, boulevard Malesherbes, président ; Emile Lion, 9, rue Gustave Flaubert et Paul Kastor, 3, avenue des Ternes, vice-présidents ; Jacques Gottlieb, 35, avenue Wagram, secrétaire ; Louis Ochs, 5, place Malesherbes et Montagne père, 5, place des Ternes, trésoriers ; Jules Braconnier, 106, avenue de Villiers ; Aimé Meynadier, 12, avenue Carnot ; Bertrand, 4, place Wagram ; Gaston Moch, 6, avenue de la Grande-Armée ; Georges Level, 100, boulevard Pereire, Emile Chanfour, 7, rue Foureroy, Jacques-Théophile Lethel, avocat, 95, rue Joffroy ; Eugène Marchal, 1, rue Poncelet ; Jean Raynal, 31, rue Alphonse de Neuville, membres du Comité.

Il a été admis que chaque trésorier s'occuperait spécialement d'un quartier. M. Ochs prendrait la Plaine-Monceau ; M. Montagne père, le quartier des Ternes.

SECTION DES BATIGNOLLES (XVII^e Artt).

Dans sa séance du 12 janvier 1902 la section des Batignolles a adopté la résolution suivante :

« La section des Batignolles de la Ligne française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen,

« Considérant que la composition actuelle du jury est contraire aux principes d'égalité et du suffrage universel ;

« Emet le vœu :

« Que la constitution du jury soit modifiée, c'est-à-dire que puissent faire partie du jury les personnes (hommes et femmes) jouissant de leurs droits civils et politiques ;

« Que les jurés reçoivent une indemnité égale au moins à leur salaire quotidien ;

« Et qu'enfin cette réforme soit étendue à tous les tribunaux. »

La section des Batignolles a élu trésorier M. Paul Winné, rue Truffault, 24.

SECTION DU QUARTIER DES GRANDES-CARRIÈRES (XVIII^e Arrt).

La section des Grandes-Carières a voté, dans sa réunion du 14 mars, la résolution suivante :

« La section du quartier des Grandes-Carières, réunie le vendredi 14 mars 1902, boulevard de Clichy 80;

« Proteste contre le refus d'appliquer à MM. Grandidier et Tailhade la libération conditionnelle qui est un droit reconnu par la loi;

« Elle proteste également contre les illégalités commises dans l'affaire Hervé, contre les mesures prises envers M. Lapique, coupable de ce sentiment de solidarité, complément nécessaire de la Déclaration des Droits, et lui envoie ses félicitations.

« La section demande enfin énergiquement au Comité central d'intervenir pour l'élargissement de Prenant, maintenu à Bicêtre comme aliéné, quand il est de notoriété publique que ce citoyen a toute sa raison et qu'il est victime de manœuvres policières .»

SECTION DU QUARTIER DU COMBAT (XIX^e Arrt).

La section du Combat, réunie en Assemblée générale, le 3 février, a procédé au renouvellement de son bureau pour 1902. Le bureau est ainsi constitué :

MM. Nathan-Hugon, rue Bolivar, 23, président ; Adolphe Bonmartin, rue du Rhin, 5, vice-président ; Seyrès, rue Pradier, 21, secrétaire général ; Ernest Richly, rue de Belleville, 47, trésorier.

SECTION DE BELLEVILLE-PÈRE-LACHAISE (XX^e Arrt).

A la demande de la section de Belleville-Père-Lachaise, M. Louis Havet, membre de l'Institut, vice-président de la Ligue, a fait, le 11 janvier 1902, dans la salle des Fêtes de la mairie du 20^e arrondissement, une conférence sur la *Moralité des Elections et la représentation proportionnelle*.

M. Jean Psichari, directeur à l'École des Hautes-Etudes, membre du Comité central, présidait.

La conférence de M. Louis Havet a été écoutée avec beaucoup d'intérêt et a été très applaudie.

Une importante partie littéraire et musicale a clôturé cette belle fête qui avait attiré une grande affluence.

La section des quartiers de Belleville-Père-Lachaise a, sur la proposition de M. Werdenschlag, émis le vœu que la Chambre des députés rejette le projet de convention relatif au monopole du gaz, adopté par le Conseil municipal et que, dans l'intérêt général, la ville de Paris, se charge elle-même de la régie du gaz.

SEINE-BANLIEUE

SECTION DE BRY-SUR-MARNE.

La section de Bry-sur-Marne s'est réunie le 13 janvier 1902.

Sur la proposition du citoyen Girard, il est décidé à l'unanimité, d'adresser au Président du Conseil des Ministres, des félicitations pour les discours qu'il a prononcés lors de son voyage dans la Loire, et plus particulièrement pour celui de Saint-Etienne.

Le citoyen Lehujeur rappelle les services que peut rendre la Ligue aux membres actifs de la section.

Le citoyen Cordier expose la façon particulière dont sont rédigés les procès-verbaux du Conseil municipal de la Commune.

La loi du 5 avril 1884, qui laisse aux maires toute la latitude pour rédiger les procès-verbaux à leur convenance et n'y faire figurer que ce qu'ils veulent, est évidemment mal interprétée, le législateur ayant voulu donner la plus large publicité possible aux débats communaux.

En conséquence, le citoyen Cordier émet le vœu que la loi du 5 avril 1884 soit modifiée comme suit :

« Les électeurs sont autorisés à prendre connaissance, à la Mairie, du procès-verbal in-extenso des séances du Conseil municipal, des rapports des Commissaires et de toutes pièces dont ils pourraient avoir besoin, au cas où ces pièces ne seraient pas transcrites in-extenso au registre des procès-verbaux. »

Ce vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité des membres présents.

SECTION DE VINCENNES-FONTENAY

Dans sa séance du 25 février 1902, la section de Vincennes a, sur la proposition de son président, le D^r Nass, adopté la résolution suivante :

« La section de Vincennes, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour voté par les sections du IV^e arrondissement et

de la lettre de M. Trarieux au Ministre de l'Instruction publique ;

« Adhère entièrement à cet ordre du jour ;

« Félicite le Président de la Ligue de son énergique initiative.

« Emet le vœu :

« Que l'enseignement de l'histoire dans tous les établissements d'enseignement secondaire soit donné dans un esprit humanitaire et libéral ; que cet enseignement, laissant de côté l'étude des guerres, repose uniquement sur les principes de Justice, de Liberté qui président à l'évolution des Peuples et à l'affranchissement de la pensée ;

« Que la neutralité religieuse soit strictement respectée, et qu'en conséquence, les prières publiques soient supprimées dans les Lycées où les proviseurs les maintiennent en dépit de la loi ;

« Mais, considérant que la neutralité politique et philosophique est une utopie, la section émet le vœu que la jeunesse qui fréquente les établissements de l'Etat soit élevée dans l'amour de la République et le respect des principes de la Déclaration ;

« La Section, ne voulant pas se borner à émettre un vœu platonique, a l'intention d'intervenir énergiquement à l'occasion, quand ces principes seront violés par les directeurs des établissements de l'Etat.

SECTION DE LEVALLOIS.

Le jeudi 19 février, M. Chauvelon, agrégé de l'Université, a fait, sous le patronage de la section de Levallois, une conférence très applaudie sur « Voltaire défenseur des Droits de l'Homme. » Il a rappelé le rôle de Voltaire dans les affaires de Calas et de la Barre.

A la suite de cette conférence, l'assemblée, à l'unanimité, a voté l'ordre du jour suivant :

« Les membres de la section de Levallois-Perret et leurs invités,

« Après avoir entendu une conférence de M. Chauvelon, sur Voltaire, avocat des opprimés et défenseur des Droits de l'Homme, notamment dans l'affaire de la Barre ;

« Considérant que le respect du Droit, base de la société moderne, ne peut exister que dans un état purement laïque,

« Emettent le vœu :

« Que l'on supprime, dans l'appareil et l'administration de

la justice, tout ce qui se rattache aux idées confessionnelles ou déistes.

SECTION DE SAINT-MANDÉ.

Dans sa séance du 17 février 1902 la section de St-Mandé a adopté les deux vœux suivants :

I. « La section de St-Mandé, après avoir pris connaissance de la décision gracieuse de M. le président de la République en date du 14 février dernier accordant la remise de leur peine aux matelots de l'équipage du torpilleur 174, applaudit à cette mesure, moins de clémence que de justice, et émet le vœu que le droit de commandement ne soit donné dans l'armée de la marine française qu'à des hommes qui le sauront exercer sans abus. »

II. « La section de St-Mandé de la Ligue des Droits de l'Homme se joint à la section du Gros-Cailou pour attirer la bienveillante attention du ministre de la guerre sur le cas des soldats Grasselin et Delsol condamnés pour refus d'obéissance à deux ans de prison par le Conseil de guerre de Besançon.

« La section pense qu'il serait peut-être possible d'éviter à ces deux soldats une récidive probable et de les affecter à un corps d'infirmiers, d'ouvriers spéciaux ou de tous autres non combattants.

« Il y a des précédents. Sous la Convention, on avait demandé un traitement de ce genre pour les anabaptistes d'Alsace, à qui leurs croyances religieuses interdisaient de porter les armes. »

Le comité de la section de St-Mandé pour l'année 1902 est ainsi composé :

MM. A. Lefèvre, sénateur, rue Papin, 8, à Montreuil-sous-Bois, président d'honneur; Gourdault, ancien maire, avenue 5, Gambetta, à St-Mandé, président honoraire.

MM. Rischmann, officier de la Légion d'honneur, ancien maire, directeur honoraire au ministère des finances, rue Faidherbe, 31, président; Jacques Duraffort, rue de l'Épinette, 28, et Renaud, Grande-Rue, 38, vice-présidents; Germain Paturel, rue Allard, 23, secrétaire général; Pigeard, rue Jolly, 9, secrétaire adjoint; Victor Richert, rue Grandville, 1, trésorier; Claircy, rue de la Fraternité, 5; Croizet, rue Mongenat, 31; Gourdault, avenue Gambetta, 5; Abadis, rue Renaud, 2; Dormoy, place de la Mairie, 3; L. Lévy, rue du Lac, 18; Roux, chaussée de l'Étang, 16; Potdefer, rue de Paris, 178; Taillard, rue Allard, 26; Petit, avenue Alphand, 54, membres.

SECTION DU PERREUX.

Dans sa séance du 21 décembre 1901, la section du Perreux s'est occupée de l'affaire Hervé et elle a adopté, sur la proposition de M. Héning, une résolution ainsi conçue :

« Considérant que, d'après l'article 10 de la déclaration des Droits de l'Homme : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » ; que d'après l'article 11 de cette même déclaration, « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi, »

« Attendu qu'en ce qui concerne le professeur Hervé, celui-ci ayant été déferé à des juges qui l'ont acquitté ;

« Attendu que dans l'enseignement qu'il était appelé à donner aux enfants confiés à ses soins, il ne s'est jamais livré à un acte blâmable, ainsi d'ailleurs qu'en témoignent les rapports fournis par ses chefs ;

« Attendu que l'article incriminé et qui a valu sa comparution devant le Conseil académique était signé d'un pseudonyme, lequel n'a été dévoilé qu'avec le consentement formel de l'auteur ;

« Attendu qu'il n'est pas admissible qu'un fonctionnaire, sorti de son emploi, doive faire abnégation de ses idées personnelles, cette manière de procéder devant rester l'apanage exclusif des régimes déchus ;

« Les membres de la section, réunis en séance le 21 décembre 1901, demandent au Conseil d'Etat de réviser l'arrêt du Conseil supérieur de l'Instruction publique ratifiant la sentence prononcée contre le professeur Hervé par le Conseil académique de Dijon ; blâment le ministre de l'Instruction publique de s'être fait le porte-paroles des réactionnaires ainsi que les députés qui, par le vote de l'affichage du discours de M. Leigues, se sont faits ses complices tout en grevant le budget national bien inutilement. »

Sur la proposition de M. Héning est également adoptée la résolution suivante :

« Attendu qu'en ce qui concerne le maître de conférences Lapique, on ne peut rien voir de scandaleux dans sa conduite ; qu'au contraire, il n'y a lieu que de le féliciter de son acte de citoyen ;

« Considérant qu'en le frappant de six mois de suspension, le Ministre a donné des gages à la réaction, la section émet le vœu que les députés républicains obtiennent de M. Waldeck-Rousseau le remplacement du Grand-Maître de l'Université par un sincère républicain. »

M. Caron soumet ensuite à l'approbation de la section un vœu ainsi conçu :

« La Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, section du Perreux, considérant l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme, lequel spécifie que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », il importe que la législation n'ait pas à établir de différence entre les citoyens en raison de leur naissance ;

« Attendu que les actes de l'état civil sont conçus différemment suivant que les enfants sont légitimes ou naturels et que de ce fait, il en résulte un préjudice grave dont une catégorie de citoyens subit les conséquences et qui leur attribue un rang d'infériorité incompatible avec toute justice ;

« Qu'il ne saurait y avoir d'avantages légaux créés spécialement pour les enfants légitimes, mettant ainsi en dehors de la Société les enfants naturels pour des motifs dont ils ne sont nullement la cause ;

« Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme, section du Perreux, réunis en séance le 21 décembre courant, émettent le vœu ;

« Que les pouvoirs publics abrogent les distinctions faites sur les actes de l'état-civil entre les enfants naturels et légitimes ;

« Que les mots « légitime, naturel, légitimé, reconnu » ne puissent figurer sur les dits actes ;

« Que la mention « épouse légitime de » suivant le nom de jeune fille de la mère soit purement et simplement supprimée sur les actes de naissance d'enfants légitimes ;

« Que, dans le cas d'un décès de l'un des ascendants ou des deux, le nom du ou des décédés ne puisse jamais figurer sur les pièces destinées à la publicité afin de créer une équivoque dont bénéficieront les enfants non reconnus ;

« Que les enfants naturels reconnus d'un même père ou d'une même mère et leur famille puissent bénéficier des mêmes avantages que les enfants légitimes et leur famille, en ce qui concerne l'exonération des années de service militaire « au cas où deux frères se trouveraient simultanément sous les drapeaux » ou l'exonération d'une partie d'impôts « au cas où le nombre total des enfants serait égal ou supérieur à sept. »

Dans sa séance du 11 janvier 1902, la section du Perreux, après avoir examiné diverses questions à l'ordre du jour, a adopté le vœu suivant :

« Considérant, d'une part, que la composition actuelle du Jury est essentiellement anti-démocratique, puisque la loi du 21 novembre 1872 (article 5, § 2) dispense des fonctions de Juré ceux dont le travail journalier est nécessaire pour assurer l'existence, c'est-à-dire la majorité des citoyens Français ;

« Considérant, d'autre part, qu'il est absolument illogique de faire juger un citoyen quelconque par des jurés appartenant à une minorité composée d'hommes ayant une situation aisée, soit commerciale, soit administrative ou exerçant une profession libérale ;

« La section émet le vœu que tout citoyen puisse être appelé à user de son droit de faire partie du Jury, et qu'à cet effet il lui soit alloué une indemnité suffisante pour lui permettre de remplir sa mission en toute indépendance. »

La section du Perreux s'est réunie le 8 février 1902 sous la présidence du citoyen Renard-Ronvert, vice-président.

Après lecture du procès-verbal et l'admission de plusieurs nouveaux adhérents, la section s'est occupée de l'examen de l'affaire Chaussin.

La section qui d'ailleurs en a saisi le Comité central, décide d'attendre le rapport des avocats-conseils de la Ligue.

La section s'occupe ensuite du cas d'un réserviste, nommé Galienne, qui, au cours d'une période d'instruction militaire, à Vincennes, avait demandé une permission d'une demi-journée pour aller à Paris faire inscrire son enfant nouveau-né sur les registres de l'Etat civil. Cette autorisation lui a été refusée par le lieutenant d'abord, avec cette mention : « Le réserviste Galienne aura quatre jours de consigne s'il continue à demander des permissions de ce genre. » Elle a été refusée également par le capitaine qui a inscrit cette mention : « mauvais prétexte. » En conséquence, la section décide d'adresser une lettre au ministre de la guerre pour lui signaler ces faits.

Enfin, sur la proposition du citoyen Burger, la section adopte à l'unanimité le vœu que le Comité central accepte de donner les renseignements nécessaires à tout membre de la Ligue qui serait victime d'infractions aux lois protectrices du travail.

SECTION DE MONTREUIL-SOUS-BOIS.

Dans sa séance du 10 février, le Comité de la section de

Montreuil-sous-Bois, a décidé d'adresser à l'unanimité ses félicitations au groupe de la gauche démocratique du Sénat pour la délibération qu'il a prise relativement au centre gauche.

Dans la même séance, M. Louis Simon, rue François Arago, 45, a été nommé membre du Comité.

La section de Montreuil-sous-Bois informe le Comité central, par lettre du 25 mars 1902, que toutes les écoles de la Commune sont pourvues de placards de la Déclaration des Droits l'Homme.

SECTION DE COLOMBES.

Le bureau de la section de Colombes, pour l'année 1902, est ainsi composé :

MM. Péréal, sénateur, président d'honneur; Henry, rue Cugnet, 10, secrétaire; W. Bowers, avenue du Moulin-Joly, 24, trésorier; Gaston Franc, rue Crémieux, 7, trésorier adjoint.

SECTION DE NEUILLY-SUR-SEINE.

La section, réunie en assemblée générale, le 30 janvier 1902, a émis les deux motions suivantes :

I. — La section de Neuilly-sur-Seine proteste contre les illégalités commises dans l'affaire Hervé par le conseil académique de Dijon et le conseil de l'Instruction publique.

II. — La section déclare que tous les membres de l'enseignement doivent, en dehors de leur cours, avoir toutes les libertés et la plénitude des droits civiques appartenant aux autres citoyens.

SECTION DE SAINT-OUEN.

Une nouvelle section de la Ligne vient de se constituer à St-Ouen. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Dhume, 77, avenue des Batignolles, président; Jacquot et Vachez, vice-présidents; Gustave Lesesne, instituteur, secrétaire général; Tortochot, secrétaire adjoint; Derenusson, trésorier adjoint; Dufour, C. Denier, Barberat, Mouton, Cissac, Kerber, Philippe et Esnault, membres.

SEINE-INFÉRIEURE

SECTION DE BOLBEC.

La section de Bolbec, dans sa séance du 18 janvier, a pris connaissance du rapport du trésorier sur les comptes de l'année 1901.

M. Duflo, président de la section, demande à être remplacé,

mais il cède aux instances de ses collègues et conserve provisoirement la présidence.

SEINE-ET-OISE

SECTION DE MEUDON.

Les premiers éléments d'une section réunis en décembre dernier, et constitués en comité provisoire, avaient fait appel au Comité central pour l'organisation d'une conférence. Sous la présidence de M. Mathias Morhardt, secrétaire général, M. Paul Aubriot a fait, le dimanche 9 février, à la salle du petit Tivoli, un éloquent commentaire sur la Déclaration des Droits, puis il a montré l'influence morale heureusement exercée sur les consciences, depuis la création de la Ligue qui, d'un incessant labeur, a creusé de profonds sillons, où a germé la bonne semence et où a levé la fertile moisson des sections qui se multiplient sur tout le territoire.

Après cette conférence, unanimement approuvée, le comité provisoire a vu ses fonctions maintenues à titre définitif : il va mettre tous ses soins à recueillir les adhésions nécessaires au développement et à l'action de la section. Ce comité est composé de :

MM. Auguste Cattaert, 8, Grande rue de Bellevue; Chapi-seau, 2, rue d'Arthelon; P. Guichard, 4, rue Laversier; M^{lle} Balaban, doctoresse, 6, avenue de Bellevue, Sèvres.

SECTION D'AULNAY-LÈS-BONDY.

Le samedi soir 8 février, a eu lieu à Aulnay-lès-Bondy, salle Guth, une réunion publique pour organiser une section de la Ligue.

M. A. Chevalier a ouvert la séance. M. Paul Aubriot a prononcé une conférence sur le rôle de la Ligue des Droits de l'Homme, dont il a montré l'action au point de vue éducatif et au point de vue de la défense des droits.

M. Mathias Morhardt a ensuite appelé l'attention des assistants sur le procès intenté au « Bon Pasteur » par M^{lle} Lecocq. Il a montré l'exploitation féroce qu'exercent ces maisons, sur leurs 47.000 ouvrières, sous le prétexte de la charité. Il a vivement engagé les citoyens présents à se grouper en une section de la Ligue et, sur sa proposition, il a été nommé une commission chargée d'organiser cette section. Cette commission est ainsi composée :

M^{me} Grindel, MM. Hecq, Bry, Renaud, A. Chevalier, Marin.

DEUX-SÈVRES

SECTION DE THOUARS.

Dans sa séance du 24 janvier, la section de Thouars a voté à l'unanimité le vœu suivant :

« Les membres de la section de Thouars, réunis le 24 janvier 1902 ;

« Considérant que sous un régime vraiment démocratique, la liberté de penser et d'écrire ne saurait être refusée à aucune catégorie de citoyens ;

« Considérant que, pour les membres de l'Enseignement public, à tous les degrés, ce droit est sacré, puisqu'ils ne sauraient former des citoyens libres, s'ils n'étaient eux-mêmes des esprits libres, et perdraient ainsi leur qualité d'éducateurs ;

« Considérant que le professeur Hervé n'a pas outrepassé ses droits en écrivant l'article pour lequel il a été frappé et que le maître de conférence Lapique a donné en cette occasion un bel exemple de courage et de solidarité ;

« Adressent à ces deux universitaires toute l'expression de leur sympathie et réproouvent énergiquement la mesure arbitraire dont ils ont été victimes, qui est en même temps une violation flagrante de l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. »

Le samedi soir, 22 février, sous le patronage de la section de Thouars, a eu lieu dans la salle du théâtre à la mairie, une réunion importante, dans laquelle M. Paul Aubriot a fait une conférence.

M. Quillet, président de la section, a ouvert la séance, et, sur sa demande, l'assemblée a nommé un bureau ainsi constitué : MM. Frémont, président ; Lacarrère, secrétaire ; Veaux et Chassé, assesseurs.

M. Frémont a présenté M. Aubriot à l'auditoire et lui a donné la parole.

M. Aubriot, dans une conférence souvent interrompue par les applaudissements, a montré la raison d'être et la nécessité d'une vaste association républicaine, constituée sur les bases des principes de 1789, pour lutter partout contre l'arbitraire et l'injustice. A la suite de la conférence, M. Frémont a présenté à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens, réunis, le 22 février 1902, à la mairie de Thouars, acclament l'exposé du citoyen Paul Aubriot sur la

« *Déclaration des Droits de l'Homme*, émettent le vœu de voir
« tous les républicains défendre la nation française contre le
« cléricanisme, déguisé sous l'étiquette nationaliste, et pré-
« tendent que le vrai patriotisme consiste à travailler pour la
« paix et la fraternité entre les peuples. »
Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

SECTION DE PARTHENAY.

Une importante réunion, organisée par la section de Parthenay, a eu lieu, dans cette ville, le vendredi soir, 21 février, salle de la Justice de Paris. M. Brottier, président de la section, a ouvert la séance et donné connaissance d'une lettre d'excuses de M. Aguilhon, maire de Parthenay, président d'honneur de la section; puis il a présenté au public le conférencier, M. Paul Aubriot, délégué du Comité central.

M. Aubriot a exposé les raisons de la fondation de la Ligue; il a montré combien était nécessaire, en présence de la réaction menaçante, une vaste association républicaine, fondée sur les principes de 1789, pratiquant et propageant le respect du droit et l'amour de la justice, défendant les citoyens contre l'arbitraire et l'injustice.

Le succès de la conférence a été très grand.

Le Comité de la Section de Parthenay, pour l'année 1902, est ainsi composé.

MM. Brottier, avoué, premier adjoint au maire, président; Philère, propriétaire, deuxième adjoint, vice-président; Nigot, clerc d'avoué, secrétaire-trésorier; Abel, industriel, et Brizon, professeur à l'Ecole Normale, assesseurs.

La section de Parthenay a élu comme secrétaire adjoint, M. Brizon, professeur à l'Ecole Normale.

TARN

SECTION DE CASTRES.

Dans sa séance du 9 novembre 1901, la section de Castres a émis les vœux suivants:

- 1° La section de Castres émet le vœu que la *Déclaration des Droits de l'Homme* soit affichée non seulement dans les écoles primaires, mais encore dans tous les établissements secondaires;
- 2° La section demande l'abrogation du Concordat, la suppression du budget des cultes et la séparation des Eglises et de l'Etat;

3° La section demande que le monopole de l'enseignement soit rendu à l'Etat, et propose, comme mesures transitoires, l'inspection des écoles de toute confession par les fonctionnaires de l'Etat, et l'interdiction d'enseigner (et même de voter) à tout homme qui, par des vœux perpétuels, a renoncé au monde et qui reçoit ses instructions d'un chef étranger ;

4° La section demande la suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

TARN-ET-GARONNE

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Montech.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Fèvre, percepteur des Contributions directes, président ;
Jean Seignouret, négociant en cuirs, vice-président ; Rayssac, propriétaire, trésorier.

VAR

SECTION DE SAINT-RAPHAËL.

La section de St-Raphaël a élu comme trésorier M. Brun, en remplacement de M. Monneret, décédé.

La Section de Saint-Raphaël déclare la résolution du Comité central relative à l'affichage de la « Déclaration des Droits de l'Homme dans les Lycées et Collèges, d'autant mieux qu'elle avait antérieurement émis le vœu que la déclaration fut affichée et commentée dans tous les établissements d'instruction et qu'elle figurât en outre au programme des examens.

SECTION D'HYÈRES.

La section d'Hyères a nommé trésorier M. Ferdinand Blanc, en remplacement de M. Edmond Rouchy, démissionnaire.

SECTION DE SAINT-JULIEN.

Une section de la Ligue vient de se constituer à St-Julien, dans le Var. Elle a nommé un bureau ainsi composé :

MM. Jules Michel Gillet, négociant boucher, président ;
Louis Aubert, vice-président ; Victor Malo, charron, secrétaire ;
Victorien Pourrière, boulanger, trésorier ; Laurent Philibert, propriétaire, membre.

VIENNE

SECTION DE LOUDUN.

Une conférence a été organisée, le 23 février, par la section loudunaise.

A 8 heures et demie, la séance est ouverte par le président, M. le D^r Amirault, devant un auditoire de plus de trois cents personnes.

M. Bourdier, maire d'Arçay, et M. Terrier, de la section de Thouars, sont assesseurs.

En termes excellents, le D^r Amirault présente à l'assistance le conférencier, M. Paul Aubriot, déjà connu, dit-il, par son œuvre de propagande aux idées larges et généreuses. Il le remercie d'avoir répondu à l'appel de la section loudunaise.

Et le D^r Amirault termine sa brève et énergique allocution : « A l'heure précise de la vie politique dans laquelle nous entrons, on a pensé que les Loudunais seraient heureux d'entendre, ne serait-ce qu'une fois en passant, quelques paroles de vérité. »

La parole est donnée ensuite à M. P. Aubriot.

L'orateur, après avoir remercié les auditeurs de l'empressement qu'ils ont mis à venir l'entendre, prononce un discours éloquent et chaleureux, qui est à chaque instant interrompu par de frénétiques applaudissements.

Avant de lever la séance, le président met aux voix l'ordre du jour suivant qui est voté par acclamations :

« Les citoyens loudunais, réunis le 23 février, dans la salle « Bourdilleau, pour entendre la conférence du citoyen Paul Aubriot, le remercient des belles paroles qu'il vient de prononcer, « approuvent les déclarations qu'il a faites au nom de la Ligue « des Droits de l'Homme et du Citoyen, déclarent mépriser « l'hypocrisie nationaliste et se séparent au cri de : Vive la « Vérité et vive la Justice ! »

La section de Loudun a élu vice-présidents MM. Bourdier, maire d'Arçay, et Malroux, professeur au collège de Loudun.

HAUTE-VIENNE

SECTION D'EYMOUTIERS.

Dans sa séance du 8 février, le Comité de la section d'Eymoutiers a nommé MM. Meunier, secrétaire, et Joseph Serru, trésorier adjoint.

Le Comité s'est ensuite occupé de l'affaire du soldat Martinet.

La section d'Eymoutiers s'est réunie en assemblée générale le 16 février 1902,

La séance est présidée par M. Pataud, doyen d'âge.

M. Fraisseix déclare qu'il a une question à poser au bureau mais qu'obligé de s'absenter, il la remet à une prochaine séance. Cette question a trait aux obsèques de Pierre Cacaly, membre de la section.

A une précédente réunion, il avait été décidé d'admettre le vote par correspondance pour les élections. Quelques membres n'ayant pas le souvenir précis de cette décision, l'assemblée, statuant de nouveau, admet pour aujourd'hui et définitivement pour l'avenir, le vote par correspondance.

Le vote pour le renouvellement du bureau et du comité a lieu au scrutin secret. Il donne les résultats suivants :

MM. Aristide Pradet, président ; Justin Raymond, Jean Cyne, vice-présidents ; Léon Fourneau, secrétaire général ; Marcel Meunier, secrétaire ; Léon Serru, trésorier ; Joseph Serru, trésorier adjoint ; Arsène Chaussat, Jacques Cros, Jean Legrand, Edouard Graulou, membres.

M. Fraisseix obtient 8 voix.

M. Pradet prononce un discours dans lequel il invite les républicains à se grouper contre la réaction. Il adresse au nom du comité des remerciements à l'assemblée.

M. Fourneau, secrétaire général, expose les différentes affaires dans lesquelles la Ligne est intervenue — pour obtenir la plupart du temps une solution favorable — et en particulier d'affaire du disciplinaire Martinet, inculpé faussement de voies les faits alors qu'il a simplement défendu sa vie menacée par un sergent qui le tenait en joue. Le dossier concernant Martinet et renfermant des détails sur le régime auxquels sont soumis les disciplinaires, a été adressé au Comité central le dimanche 9 février. M. Marsac lit un article de la *Dépêche de Toulouse* favorable à Martinet.

L'assemblée félicite le Comité de son initiative et engage vivement le Comité central à s'occuper de l'affaire Martinet.

Sur la proposition de MM. Fourneau et Fraisseix, il est décidé :

1° Que 3 réunions générales auront lieu chaque année ;

2° Qu'une réunion aura lieu le premier samedi de chaque mois dans la salle du conseil municipal, à 8 heures. Pour cette réunion, il ne sera adressé aucune convocation. La lecture du *Bulletin*, de conférences, d'articles de journaux y sera faite par des sociétaires de bonne volonté.

Les vœux suivants sont émis à l'unanimité :

I. « Considérant que les membres de l'enseignement sont des citoyens investis pour une fonction déterminée d'un mandat public ayant pour objets l'instruction et l'éducation, l'assemblée affirme, pour tous les professeurs ou instituteurs, le droit et le devoir de continuer en dehors des heures de classe leur mission éducatrice et instructive par la plume et la parole. » (Proposition Chaussat, Fraisseix, Legrand).

II. « La section d'Eymoutiers émet le vœu que la loi Faloux soit abrogée. » (Proposition Fourneau, Marsac, Meunier).

III. « La section d'Eymoutiers émet le vœu que les conseils de guerre soient supprimés. » (Proposition Fourneau, Fraisseix, Meunier).

IV. « La section d'Eymoutiers émet le vœu que, lorsque, devant un conseil de guerre, des disciplinaires auront été entendus comme témoins dans une affaire où seront en cause des gradés, quelle que soit l'issue du procès et le témoignage qu'ils aient apporté, ces disciplinaires devront être, immédiatement après le jugement, changés de compagnie, de manière à ne plus être placés, dans aucun cas, sous les ordres directs de supérieurs pour ou contre qui ils ont été appelés à témoigner. » (Proposition Fourneau, Chaussat, Legrand, Marsac).

YONNE

SECTION D'AUXERRE.

Une section de la Ligue vient de se constituer à Auxerre. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Gaston Bosquet, publiciste, secrétaire-trésorier; Charles Bonnet, conseiller municipal, secrétaire-trésorier adjoint.

SUISSE

SECTION DE LAUSANNE.

Dans sa séance du 23 février 1902, la section de Lausanne a, sur la proposition de son président, adopté la résolution suivante :

« Le *Bulletin Officiel* de la Ligue, dans son numéro du 15 août 1901, a publié le texte du vœu que notre section avait adopté en faveur de la suppression de la réglementation de la prostitution. Aujourd'hui que le Comité Central a voté une résolution conforme à ce vœu, la section de Lausanne se fait un devoir de

lui transmettre l'expression de ses sincères remerciements et de ses cordiales salutations.

« Nous ne pouvons nous empêcher, cependant, de regretter que le Comité Central ne se soit pas borné à une déclaration de principes, comme le lui proposaient quelques uns de ses membres. En s'aventurant sur le terrain périlleux de la protection de la santé publique, nous craignons qu'il ne se soit écarté du but de la Ligue, et qu'il ne se soit mis en contradiction avec lui même. Il paraît difficile, en effet, de concilier les mesures de surveillance réclamées dans le paragraphe final de la résolution en question avec le respect de la liberté individuelle et le principe de l'égalité des citoyens des deux sexes devant la loi, que recommande la deuxième partie du même paragraphe. Quoi qu'il en soit, nous comptons sur la vigilance du Comité central pour dénoncer et pour combattre tout ce qui, dans une législation ultérieure aussi bien que dans le système actuel, serait en contradiction avec les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme.

SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE

Le Comité central a décidé d'ouvrir une souscription destinée à publier et répandre le plus largement possible des brochures de propagande républicaine.

Il adresse un pressant appel aux sections et aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme, qui ont donné tant de preuves déjà de leur généreux dévouement, et qui tiendront en cette circonstance à s'associer de nouveau à ses efforts.

Les sommes recueillies seront enregistrées dans chaque numéro du *Bulletin officiel*.

ONZIÈME LISTE

Sections de Codognan, 10 f.; de la Tremblade : Hamon, 1 f.; J. Bost, 1 f.; Péravaud, 1 f.; Silas Rouyé, 1 f.; Stanley Rouyé fils, 1 f. — Section de Cognac : Louis Royer, 2 f.; Louis Boiffier, 1 f.; Grange fils, 1 f.; Joseph Vidal, 1 f.; E. Novozelski; 3 f.; Armand Robin, 10 f.; Victor Hédouard, 1 f. — Section La Tour du Pin : Léon Vallet, 0 f. 50; Xavier Borge, 0 f. 50; Jules Garnier père, 0 f. 50; Louis Bleyon, 0 f. 50; François Bel, 0 f. 50; Jeanne fils, 0 f. 50; Marius Delphin, 0 f. 50; Beno Mollard, 0 f. 25; Claude Croibier, 0 f. 25; Joseph Croi-

bier, 0 f. 25; Pédago, 0 f. 60. — Section de Chaillot : Achille Seligmann, 2 f.; Henri Armand-Delille, 2 f.; M^{me} Armand-Delille, 1 f.; M^{lle} Alice Armand-Delille, 1 f.; Jules Bing, 1 f.; Louis Bloch, 5 f.

M^{mes} Blanche Taylor, 1 f.

MM. Michel Mayer, 10 f.; Emile Belle, à La Flamengrie, 1 f. 50; Water Bisseux, à La Flamengrie, 3 f.; Démasures, 1 f. 50; Charles Coste, 2 f.; Bloch, à Dijon, 5 f.; Schwob, à Dijon, 7 f.; Delhaye, à Rouen, 1 f. 50; D^r Guiard, 3 f.; Delcamp, 2 f.; Alfred Cussaquet à Garnac, 0 f. 50; Fernand Guichard, à Cognac, 5 f.; Fernand Schwab, à Dijon, 5 f.; D^r Aron Léonard, à Verdun, 5 f.; Camille Rabaud, 5 f.; D. Dreyfus, 10 f. Alfred Rousselet, 1 f. 50; Cazelles, à Tulle, 6 f.; D^r Chevalier, 3 f.; Adrien Ory, à La Tremblade, 1 f.; Victor Jacquemin, à La Tremblade, 1 f.; Anatole Rédon, à La Tremblade, 1 f.; Auguste Ménard, à La Tremblade, 1 f.; Morel, instituteur, 1 f.; Perrusel, maire, 2 f.; Elisée Mathis, 3 f.

Total de la 11 ^{me} liste.	141	35
Total des listes précédentes.	3.011	50
Total général.	3.152	85

NECROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Antoine-Philippe Bourgeois, avocat à la Cour d'Appel, administrateur honoraire de la Caisse d'Epargne et du Bureau de bienfaisance du 4^e arrondissement.

Nous adressons à son fils, M. Emile Bourgeois, maître, de conférences à l'École normale supérieure, membre du Comité central, nos sincères condoléances pour la perte cruelle qu'il vient d'éprouver.

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort du D^r Letourneau, secrétaire général de la Société d'anthropologie qui s'était fait inscrire, l'un des premiers, parmi les membres de la Ligue.

Il avait publié une série d'œuvres importantes, dont les principales sont : *La physiologie des passions, Science et matérialisme, la Sociologie*, etc.

Le secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT.